# Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux (OSCARD)





### **DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret**

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

### Remerciements

L'équipe de l'Observation Sociale en région Centre-Val de Loire (OSC) remercie toutes les institutions partenaires de la plateforme sociale pour leurs contributions et apports au travers de la mise à disposition de données, leur relecture, mais aussi pour leur participation aux différents comités de pilotage et au comité scientifique de la plateforme sociale durant l'année 2016.



























































# Sommaire

Édito
Observation Sociale Croisée par thématique
Faits marquants
1 Démographie
2 Emploi, chômage, revenu 🕡 🖂 🖂 100 - 1
3 Enseignement, scolarité ////////////////////////////////////
4 Personnes en situation de handicap ////////////////////////////////////
5 Personnes âgées ////////////////////////////////////
6 Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté 🕡 🕮 3
7 Adultes et familles en difficulté 🕡 🗥 🗥 🗥 1970 - 19
8 Protection de l'enfance ( ) ( ) ( ) 4
Annexes
Formules de calcul
Index des sigles



Val de Loire est un outil d'aide à la décision pour les autorités publiques.

Cette photographie objective permet de saisir et de mesurer la réalité des territoires pour mieux orienter les choix des décideurs dans la conduite des politiques sociales et médico-sociales.

Dans notre région, l'animation et le pilotage de la plateforme d'observation sociale sont conduits par la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, en collaboration avec l'Observatoire régional de la santé.

Ce recueil d'indicateurs, Oscard (Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux), est le résultat d'une collaboration transversale entre les services de l'État, les collectivités locales, les établissements publics, les caisses d'assurance maladie et de retraite et les associations.

Oscard vise à démocratiser et rendre accessibles les données sociales de notre région.

Je souhaite que chaque décideur public puisse se saisir de cette publication, trouver des clés de lecture et proposer des réponses aux défis sociaux de notre région.

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire

Mulip

Nacer MEDDAH

# Observation Sociale Croisée par thématique

# Faits marauants

ntre 2008 et 2013, la population de la Région croît moins rapidement qu'au niveau national. Les départements du sud de la Région perdent des habitants. La population régionale est plus âgée que celle du niveau national. Le vieillissement des habitants est plus important dans les départements du sud de la Région. Cependant, le nombre de séniors croît dans l'ensemble des départements de la Région et constitue l'un des défis majeurs des territoires en matière de développement de l'offre d'accueil en établissement ou d'accompagnement des personnes vieillissantes à domicile.

En comparaison au niveau national, **la Région** compte en 2013, en proportion, **un peu moins de familles monoparentales et d'enfants vivant dans des familles sans actif occupé**. Cependant, les taux d'évolution de familles monoparentales et d'enfants vivant dans des familles sans actif occupé entre les recensements de 2008 et 2013 sont plus élevés en Région.

Au niveau de l'emploi, **le Centre-Val de Loire compte** au recensement de population de 2013 **moins d'actifs occupant un emploi précaire**. Quel que soit le territoire, les femmes sont davantage concernées par l'emploi précaire. Le taux régional standardisé d'inactifs est également inférieur au niveau national. La Région compte en proportion davantage d'ouvriers et d'employés mais moins de cadres en comparaison au niveau national.

Le taux de foyers fiscaux imposés en Région est proche de celui relevé au niveau national en 2013. En revanche, le revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal est inférieur. La densité de dossiers de surendettement en Région, en 2015, est quant à elle supérieure au niveau national.

Au quatrième trimestre 2015, le taux de chômage régional est proche du taux de la France hexagonale. La Région compte cependant davantage de demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée et de jeunes demandeurs d'emploi.

D'une manière générale, les **élèves de la Région**, quel que soit le niveau de scolarisation, sont **davantage issus de familles défavorisées en comparaison au niveau national**. Le **taux d'accès des élèves de la Région au diplôme national du brevet** est **inférieur au niveau national**. Le **taux d'accès des élèves de 2**<sup>nde</sup> **au bac général et technologique de la Région** reste encore **un peu inférieur au niveau national** bien que les écarts se soient réduits. Concernant le **taux d'accès des élèves de 2**<sup>nde</sup> **au bac professionnel**, il est **supérieur à la France**. Après l'obtention du baccalauréat, les jeunes du Centre-Val de Loire sont moins nombreux à poursuivre des études supérieures en comparaison au niveau national. La **Région compte** également **moins de jeunes de 16-24 scolarisés**. Lorsqu'ils sont encore scolarisés, ils le sont majoritairement dans le secondaire.

Les élèves en situation de handicap de la Région, comme au niveau national, sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire.

Concernant l'accueil d'enfants présentant un handicap, la Région dispose en 2015, de plus de 4600 places et un taux d'équipement en places d'hébergement pour enfants en situation de handicap supérieur au niveau national. Pour les adultes, la Région dispose de près de 6750 places d'hébergement. D'une manière générale, les **taux d'équipement en places pour adultes en situation de handicap** sont **proches des taux nationaux** (place d'accueil spécialisé, place d'accueil médicalisé, place en foyer de vie, place en Esat). Le **taux régional de bénéficiaires de l'AAH** fin 2015 est **comparable au taux national**. Le nombre de bénéficiaires de l'AAH a augmenté en Région entre fin 2014 et fin 2015 (et +3,8 % en moyenne par an depuis 2008).

La Région compte en 2013 moins de personnes âgées vivant seules. Concernant l'offre d'hébergement en établissement, elle dispose de 28840 places en Ehpad et un taux d'équipement supérieur au niveau national. Le taux d'équipement en places d'hébergement non Ehpad est quant à lui inférieur au niveau national.

Le **taux régional de pauvreté** en 2012 est **inférieur** à celui relevé en **France hexagonale**. Les jeunes restent les plus concernés.

À la fin de l'année 2015, 39% des ménages de la Région sont bénéficiaires de prestations sociales, ce qui correspond à 46% de la population régionale.

Le **revenu de solidarité active** est délivré, fin 2015, à 82 300 habitants de la **Région**, soit un **taux de bénéficiaires** (rapporté à la population 25-64 ans) **inférieur au niveau national**. Le nombre d'allocataires du RSA a crû entre fin 2014 et fin 2015 de 6 %.

En 2015, près de 189 500 **logements sociaux** sont recensés en **Région**, soit un **taux** - parmi les résidences principales - **proche de celui de la France**. Fin 2015, plus de 230 000 ménages de la Région bénéficient d'une allocation logement.

Début 2015, le Centre-Val de Loire dispose de plus de 3 900 places d'hébergement social et plus de 5 800 places en logement accompagné. Le **taux d'équipement en places d'hébergement en Région est proche de celui observé au niveau national**.

Fin 2014, la Région compte moins de bénéficiaires de la CMU de base et de la CMUC en comparaison au niveau national.

S'agissant des établissements de l'**aide sociale à l'enfance**, le **taux d'équipement en Région** en 2015 est **supérieur au niveau national**. Fin 2014, la moitié des mesures d'aide sociale à l'enfance au niveau national concerne des mesures de placement. Des disparités infrarégionales existent en Région, avec un taux plus faible dans le Loiret et plus élevé dans l'Indre-et-Loire. Au total, les mesures d'aide sociale à l'enfance ont concerné fin 2014, 1,9% des jeunes de moins de 20 ans en France. Les taux en Région présentent des disparités par rapport au niveau national (1,4% dans l'Indre-et-Loire et 2,8% dans le Loiret)

# 1 Démographie

a région Centre-Val de Loire compte au recensement de population de l'Insee de 2013, 2570548 habitants. La population régionale a augmenté de 0,3 % en moyenne par an entre 2008 et 2013 (0,5 % en France métropolitaine), soit un gain de près de 39000 habitants. À l'inverse des autres départements, ceux du sud de la Région montrent un déclin démographique (-0,1 % dans le Cher et -0,3 % dans l'Indre).

Selon le recensement de population de 2013, les jeunes de moins de 20 ans [1] représentent 24,0% de la population régionale (24,4% en France hexagonale). 25,3% de la population masculine régionale est âgée de moins de 20 ans contre 22,7% de la population féminine. Entre 2008 et 2013, le nombre de jeunes de moins de 20 ans a augmenté de 1,2% (1,4% en France hexagonale). Cependant, des disparités infrarégionales sont relevées, puisque les départements du Cher et de l'Indre connaissent une baisse des effectifs de jeunes entre les deux recensements (respectivement -2,0% et -1,7%).

La Région compte en proportion davantage de personnes âgées de 75 ans et plus le len comparaison au niveau national (10,6% contre 9,2%). Le nombre de personnes âgées en Région a augmenté de 8,7% entre les recensements de 2008 et 2013 (9,3% au niveau national). 8,4% de la population masculine régionale est âgée de 75 ans et plus alors que cette classe d'âge représente 12,6% de la population totale féminine.

L'indice de vieillissement régional en 2013 est plus élevé qu'au niveau national (83,1 contre 73,6). Il a progressé de 7,6 % en Région entre les deux recensements (8,3 % en France métropolitaine). La plus forte progression est relevée dans le Cher (10,0 %). L'indice de vieillissement des hommes de la Région est de 69,3 contre 97,6 chez les femmes.

Le Centre-Val de Loire compte 1134407 ménages au recensement de population de 2013. Parmi ces derniers, 34,4% d'entre eux sont des personnes seules et 63,7% des

ménages avec familles (dont 7,8 % de familles monoparentales). Entre 2008 et 2013, les ménages isolés et les familles monoparentales ont augmenté en Région de respectivement 7,8 % et 11,0 % tandis que les ménages avec familles n'ont progressé que de 1,2 %.

En 2013, 21,2% des familles de la Région ayant des enfants sont des familles monoparentales (23,0% en France hexagonale) . Le Cher est le département qui compte en proportion le plus de familles monoparentales (23,0% des familles avec enfants de moins de 25 ans). À l'inverse, l'Eure-et-Loir en dénombre le moins (19,5%).

En Région, en 2013, 10,8% des enfants font partie de familles ne comptant pas d'actif (11,9% en France hexagonale) Le taux d'enfants de familles sans actif occupé varie en Région de 9,7% dans l'Indre-et-Loire à 13,3% dans le Cher. Entre 2008 et 2013, le nombre d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé a augmenté de 14,1% en Région contre 9,0% en France hexagonale. D'une manière générale, les représentations cartographiques de familles monoparentales et d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé montrent des taux plus élevés dans les EPCI urbanisés de la Région et certains EPCI du Cher et de l'est du Loiret

Données	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
Population en 2013	311 650 (12,1 %)	432 967 (16,8 %)	228 091 (8,9%)	600 252 (23,4%)	332 001 (12,9%)	665 587 (25,9%)	2 570 548 (100,0%)	63 697 865
Densité en habitants par km² en 2013	43,1	73,6	33,6	98,0	52,3	98,2	65,7	117,1
Superficie (en km²)	7235,0	5 880,0	6790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
Variation inter-censitaire (2008-2013) Taux annuel moyen entre 2008 et 2013 (en%)	-0,1 %	0,4%	-0,3 %	0,5 %	0,3 %	0,5 %	0,3%	0,5 %
Nombre de personnes de moins de 20 ans	68 045	110 681	47 659	144 585	76 779	168 666	616 415	15 512 631
(pour 100 habitants) en 2013	(21,8 %)	(25,6 %)	(20,9%)	(24,1%)	(23,1%)	(25,3%)	(24,0%)	(24,4%)
hommes	35 046	56 852	24 547	73 381	39 497	86 887	316210	7 941 553
	(23,2 %)	(26,8 %)	(22,2 %)	(25,4 %)	(24,5 %)	(26,8%)	(25,3%)	(25,7%)
femmes	33 000	53 829	23 112	71 203	37 282	81 778	300204	7 571 078
	(20,6 %)	(24,3 %)	(19,6 %)	(22,9 %)	(21,9 %)	(24,0%)	(22,7%)	(23,1%)
Nombre de personnes de moins de 60 ans	217763	327 878	154 066	445 868	234 680	503 473	1 883 727	48 268 587
(pour 100 habitants) en 2013	(69,9%)	(75,7 %)	(67,5%)	(74,3%)	(70,7%)	(75,6%)	(73,3%)	(75,8%)
hommes	109835	164771	77 772	221 620	118 063	252 356	944416	24116406
	(72,6%)	(77,8%)	(70,5 %)	(76,7 %)	(73,1 %)	(77,8%)	(75,7%)	(78,2%)
femmes	107 927	163 107	76 295	224 248	116617	251 117	939311	24152181
	(67,3 %)	(73,8 %)	(64,8 %)	(72,0 %)	(68,4%)	(73,6%)	(71,0%)	(73,5%)
Nombre de personnes de 20 à 64 ans	172 911	245 854	124 017	339 948	181 980	377 451	1 442 161	36 774 329
(pour 100 habitants) en 2013	(55,5 %)	(56,8 %)	(54,4%)	(56,6%)	(54,8%)	(56,7%)	(56,1%)	(57,7%)
hommes	85 967	121 999	61 895	166 730	90 306	186 160	713 057	18111050
	(56,8 %)	(57,6 %)	(56,1 %)	(57,7 %)	(55,9 %)	(57,4%)	(57,1%)	(58,7%)
femmes	86 944	123 856	62 122	173 218	91 674	191 291	729105	18 663 280
	(54,2 %)	(56,0 %)	(52,8 %)	(55,6 %)	(53,7 %)	(56,1%)	(55,1%)	(56,8%)
Nombre de personnes de 65 ans et plus	70 694	76 432	56 415	115 719	73 241	119 471	511 972	11 410 904
(pour 100 habitants) en 2013	(22,7 %)	(17,7 %)	(24,7%)	(19,3%)	(22,1%)	(17,9%)	(19,9%)	(17,9%)
hommes	30 279	33 002	23 934	48 830	31 605	51 443	219 092	4 800 643
	(20,0 %)	(15,6 %)	(21,7 %)	(16,9 %)	(19,6%)	(15,9%)	(17,6%)	(15,6%)
femmes	40 415	43 430	32 481	66 890	41 636	68 028	292 880	6 610 262
	(25,2 %)	(19,6 %)	(27,6 %)	(21,5 %)	(24,4 %)	(19,9%)	(22,2%)	(20,1%)
Indice de vieillissement en 2013 (65 ans et plus pour 100 personnes de -20 ans)	103,9	69,1	118,4	80,0	95,4	70,8	83,1	73,6
hommes	86,4	58,0	97,5	66,5	80,0	59,2	69,3	60,4
femmes	122,5	80,7	140,5	93,9	111,7	83,2	97,6	87,3
Nombre de personnes de 75 ans et plus	37 003	39 672	31 066	61 968	39 906	61 979	271 594	5 889 474
(pour 100 habitants) en 2013	(11,9 %)	(9,2 %)	(13,6%)	(10,3%)	(12,0%)	(9,3%)	(10,6%)	(9,2%)
hommes	14 165	15 382	11 918	23 907	15 840	24 031	105 242	2212509
	(9,4 %)	(7,3 %)	(10,8 %)	(8,3 %)	(9,8 %)	(7,4%)	(8,4%)	(7,2%)
femmes	22 838	24 291	19149	38 060	24 066	37 949	166352	3 676 965
	(14,2 %)	(11,0 %)	(16,3%)	(12,2 %)	(14,1 %)	(11,1%)	(12,6%)	(11,2%)

Sources: Insee (RP 2008, 2013)

VALEURS COMMENTÉES

### Démographie

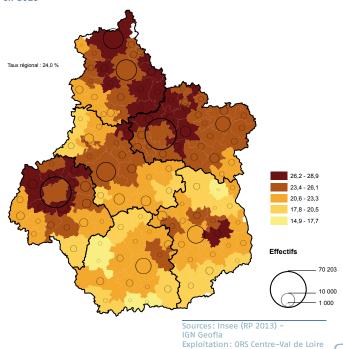
### DONNÉES GÉNÉRALES

Données		Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
Nombre de ménages en 20	13	142318	180 350	105 989	271 248	147 338	287 163	1 134 407	27 806 631
Ménages d'une personne (en%)		51 151 (35,9 %)	54 685 (30,3%)	39 073 (36,9%)	98 947 (36,5%)	49 684 (33,7%)	96 269 (33,5%)	389 809 (34,4%)	9 677 824 (34,8%)
dont hommes seuls		21 965	23 321	16767	40833	21011	41 403	165 301	4104484
dont femmes seules		29186	31 364	22305	58114	28673	54866	224 508	5 5 7 3 3 3 9
Autres ménages sans famil (en%)	les	2573 (1,8%)	3 278 (1,8%)	1 913 (1,8%)	5 791 (2,1%)	2 721 (1,8%)	5 660 (2,0%)	21 936 (1,9%)	728 587 (2,6%)
Ménages avec familles (en%)		88 595 (62,3 %)	122 387 (67,9%)	65 004 (61,3%)	166 510 (61,4%)	94 933 (64,4%)	185 235 (64,5%)	722 662 (63,7%)	17 400 221 (62,6%)
dont couple sans enfant		43 995	53 296	33 605	78630	47 349	82246	339 121	7 461 128
dont couple avec enfant(s)		33 206	54350	23 5 7 9	67293	37 238	79335	295 000	7 453 608
dont famille monoparentale	•	11394	14741	7820	20587	10345	23 653	88 541	2 485 484
Nombre de personnes de 2 (pour 100 habitants) en 201		135 299 (43,4 %)	196 126 (45,3 %)	97 053 (42,6%)	263 836 (44,0%)	143 364 (43,2%)	297 733 (44,7%)	1 133 411 (44,1%)	28 961 624 (45,5%)
hommes		67 152 (44,4 %)	96 988 (45,8 %)	48 257 (43,7 %)	130 034 (45,0 %)	71 054 (44,0 %)	146 420 (45,1%)	559 905 (44,9%)	14 262 642 (46,2%)
femmes		68 147 (42,5 %)	99 138 (44,8 %)	48795 (41,5%)	133 803 (43,0 %)	72310 (42,4%)	151313 (44,4%)	573 506 (43,4%)	14 698 982 (44,8%)
Nombre de personnes de 2 seules (pour 100 personnes en 2013		20 705 (15,3 %)	24 122 (12,3 %)	14 739 (15,2%)	40 859 (15,5%)	19 285 (13,5%)	42 135 (14,2%)	161 845 (14,3%)	1 861 558 (14,9%)
hommes		12 059 (18,0 %)	14 141 (14,6 %)	8745 (18,1 %)	23 134 (17,8 %)	11 321 (15,9 %)	24218 (16,5%)	93 618 (16,7%)	2 453 314 (17,2%)
femmes		8 647 (12,7 %)	9 981 (10,1 %)	5 9 9 4 (12,3 %)	17725 (13,2%)	7 964 (11,0 %)	17916 (11,8%)	68 227 (11,9%)	1 861 558 (12,7%)
Nombre de familles monop des enfants de moins de 2 (pour 100 familles ayant des de 25 ans) en 2013	5 ans	9170 (23,0%)	12303 (19,5%)	6 133 (22,0%)	17 781 (21,9%)	8 759 (20,0%)	20 299 (21,4%)	74 444 (21,2%)	2 079 641 (23,0%)
Nombre d'enfants de moin dans une famille sans actif (pour 100 enfants de moins en 2013	occupé	9356 (13,3 %)	11 733 (10,0%)	5 685 (11,7%)	14 239 (9,7%)	8 186 (10,4%)	19 453 (11,1%)	68 653 (10,8%)	1 953 016 (11,9%)

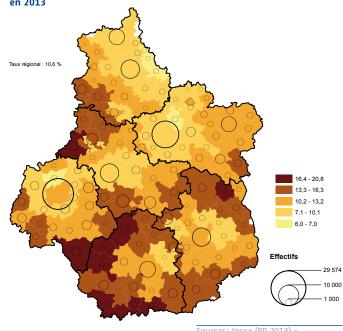
Sources: Insee (RP 2008, 2013)



1 Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes en 2013

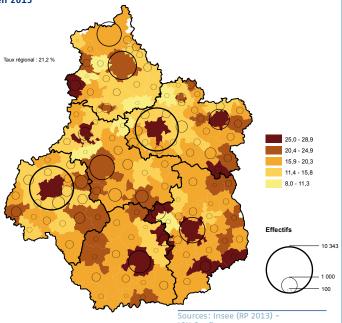


<sup>2</sup> Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 100 personnes

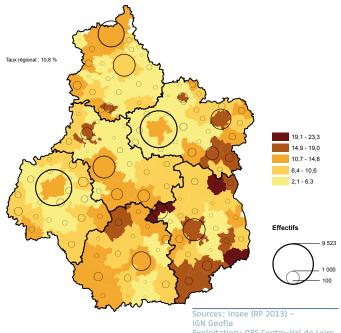


IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

3 Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2013



IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire 4 Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé pour 100 enfants de moins de 25 ans en 2013



Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

# 2 Emploi, chômage et revenu

e Centre-Val de Loire compte en 2013 près d'1180000 actifs de 15 à 64 ans, soit 74,1% de la population de la classe d'âge (73,3 % en France hexagonale). 77,0 % de la population masculine régionale est active contre 71,2 % de la population féminine. Entre les recensements de 2008 et 2013, la population active régionale a augmenté de 1,0 % contre 2,8 % au niveau national.

Le taux standardisé régional des inactifs de 25-54 ans le 2013 est de 8,0% (9,4% en France hexagonale). En Région, ce dernier varie de 7,4% dans l'Indre-et-Loire à 8,8% dans le Cher et l'Indre. Le taux d'inactifs a diminué entre les deux recensements de 10,1% en Région et de 9,7% au niveau national.

En Centre-Val de Loire, en 2013, près de 154500 actifs de 25-54 ans occupent un emploi précaire (1) [1], soit 21,7% des actifs ayant un emploi salarié (23,3% en France hexagonale). Des disparités existent entre les hommes et les femmes puisque 11,7% des actifs masculins occupent un emploi précaire contre 31,5% des femmes actives de la Région. Le nombre d'actifs ayant un emploi précaire a diminué de -3,4% en Région et de -1,5% en France entre les recensements de 2008 et 2013.

Fin 2013, la majorité des emplois de la Région sont des emplois salariés (89,9%) [1]. La part d'emploi salarié varie de 78,1% sur la zone d'emploi de Cosne-Clamecy (partie Centre-Val de Loire) à 92,3% sur celle d'Orléans. La plus grande partie de l'emploi salarié en Région provient du secteur tertiaire (marchand et non-marchand) (75,4%), suivi du secteur industriel (16,9%), du secteur de la construction (6,3%) et de l'agriculture (1,4%).

Les agriculteurs exploitants les représentent en 2013 en Région 1,9% de la population active ayant un emploi (1,5% en France hexagonale). La Région compte en proportion moins de cadres les en comparaison au niveau national (11,6% contre 15,1%). Le Centre-Val de Loire dispose de plus de 257 000 ouvriers les, soit 21,6% de la population active ayant un emploi et un taux supérieur au niveau national (18,3%). Les employés les sont la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée avec 25,1% de la population active occupée (24,2% en France hexagonale).

La **Région** compte, en 2013, **49,0%** de foyers fiscaux imposés (48,6% au niveau national). La part de foyers fiscaux imposés varie de 41,9% dans l'Indre à 52,1% dans le Loiret. **Le revenu** 

net imposable moyen annuel par foyer fiscal en Région est de 24757 euros (25 981 euros en France hexagonale).

Selon la Banque de France, en **2015, en Région, près de 10200 dossiers de surendettement ont été déposés,** soit une **densité supérieure à celle relevée au niveau national** (484 pour 100000 habitants de 15 ans et plus contre 417 en France hexagonale). La densité varie en Région de 435 dossiers de surendettement pour 100000 habitants dans l'Indre-et-Loire à 558 dans le Cher.

Fin 2015, le **taux de chômage localisé en Région est de 9,7%**. Il est de 10,0% au niveau national. À l'échelle des départements de la Région, il varie de 8,9% dans le Loir-et-Cher à 10,8% dans le Cher.

Le **Centre-Val de Loire** compte fin 2015, près de **101500 demandeurs d'emploi de longue durée**, ce qui représente 46,6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC (44,8 % en France hexagonale). Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a progressé en Région entre fin 2014 et fin 2015 de +13,0 % (+9,7 % au niveau national).

Fin 2015, les **femmes demandeuses d'emploi** de la Région représentent **47,1%** de l'ensemble des **demandeurs d'emploi de catégorie A** (46,9% en France hexagonale). Le nombre de femmes demandeuses d'emploi en fin de mois a progressé entre fin 2014 et fin 2015 de +2,6% en Région (+3,3% au niveau national).

Les **jeunes** représentent au 31 décembre 2015, 16,3 % des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A de la Région. La **proportion régionale est supérieure au niveau national** (14,9 %). Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi en fin de mois a diminué entre fin 2014 et fin 2015 en Région comme au niveau national (respectivement de -6,3 % et de -4,2 %).

Les **séniors** représentent quant à eux, fin 2015, **25,1% des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A** de la Région (24,6% en France hexagonale). Le nombre de séniors demandeurs d'emploi en fin de mois a progressé en Région de +8,5% entre fin 2014 et fin 2015 (+8,2% en France hexagonale)

 <sup>(1)</sup> Est considéré comme un emploi précaire tout autre emploi qu'un contrat à durée indéterminée
 (CDI) à temps plein.

	Données	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
	Nombre d'actifs de 15-64 ans (pour 100 personnes de 15-64 ans) en 2013	137 891 (72,7 %)	203 901 (75,3 %)	98 818 (72,8%)	278 667 (73,6%)	148736 (74,4%)	311 602 (74,6%)	1 179 614 (74,1%)	29762338 (73,3%)
	hommes	72 034 (76,0 %)	105 847 (78,4 %)	51 223 (75,3%)	142 067 (76,3%)	76 860 (77,0%)	160 638 (77,5%)	608 669 (77,0%)	15384774 (76,6%)
	femmes	65 857 (69,4 %)	98 053 (72,3 %)	47 595 (70,4%)	136 600 (70,9%)	71 876 (71,7%)	150 963 (71,8%)	570 944 (71,2%)	14377564 (70,0%)
5	Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2013	8,8 %	7,9%	8,8%	7,4%	7,8%	8,1%	8,0%	9,4%
6—	Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire (pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié) en 2013	18119 (22,4%)	24780 (19,7%)	12 665 (22,1%)	39 041 (23,2%)	19 565 (22,1%)	40169 (21,0%)	154339 (21,7%)	4147403 (23,3%)
	hommes	4889 (12,1%)	6212 (9,9 %)	3151 (11,1%)	10 563 (12,8%)	5 045 (11,6%)	11 501 (12,0%)	41 361 (11,7%)	1 131 755 (12,7%)
	femmes	13 229 (32,9 %)	18568 (29,5%)	9514 (32,9%)	28 478 (33,3%)	14 520 (32,2%)	28 668 (30,0%)	112978 (31,5%)	3 015 649 (33,9%)
7	Nombre d'agriculteurs – exploitants (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2013	3 692 (2,6 %)	3757 (1,8%)	4 073 (4,1%)	4 096 (1,5%)	3 106 (2,1%)	3577 (1,1%)	22301 (1,9%)	441 186 (1,5%)
8—	Nombre de cadres (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2013	13 102 (9,4 %)	22 935 (11,1 %)	7 474 (7,5%)	38 180 (13,6%)	14 384 (9,6%)	41 928 (13,3%)	138 004 (11,6%)	4539781 (15,1%)
9	Nombre d'ouvriers (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2013	30 607 (22,0 %)	45 284 (22,0 %)	24540 (24,6%)	54 445 (19,4%)	35 799 (23,8%)	66 436 (21,1%)	257111 (21,6%)	5 497 251 (18,3%)
10	Nombre d'employés (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2013	36754 (26,4%)	52110 (25,3%)	26 809 (26,9%)	70 085 (24,9%)	38 278 (25,5%)	74592 (23,7%)	298 628 (25,1%)	7 288 290 (24,2%)
	Nombre de foyers fiscaux et part de foyers fiscaux imposés en 2013 (en%)	180 843 (45,5 %)	236300 (51,3%)	134567 (41,9%)	333 123 (49,2%)	189 165 (47,8%)	368 112 (52,1%)	1 442 110 (49,0%)	35784663 (48,6%)
	Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal 2013 (en euros)	22793€	25904€	21614€	25 227 €	24327 €	25930 €	24757 €	25 981 €
	Revenu par unité de consommation mensuel (<0,5 smic) au 31.12.2015 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	4707 (10,7%)	5215 (8,7%)	2683 (9,0%)	9 060 (10,1%)	4 275 (9,6%)	9342 (9,7%)	35 282 (9,7%)	ND
	Revenu par unité de consommation mensuel (<0,75 smic) au 31.12.2015 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	9 497 (21,6 %)	9188 (15,4%)	5 827 (19,7%)	15 263 (17,0%)	7 480 (16,8%)	16266 (16,8%)	63 521 (17,4%)	ND
	Nombre de dépôts de nouveaux dossiers de surendettement en 2015	1 458	1738	993	2155	1219	2635	10198	217 302
	Densité de dossiers de surendettement en 2015 pour 100000 habitants de 15 ans et plus	558	499	522	435	443	490	484	417
	Taux de chômage localisés au 4º trimestre 2015 (a) (en%)	10,8	9,6	9,8	9,2	8,9	10,0	9,7	10,0

Sources: Insee (RP 2013), Insee –DGFIP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre–Val de Loire, Direccte Centre–Val de Loire, Caf, Banque de France

<sup>(1)</sup> Direccte Centre-Val de Loire, Insee (taux de chômage au 4º trimestre 2015)

Données	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM*) de catégories ABC au 31 décembre 2015	25413	35 856	17759	51 407	26762	60630	217 827	5 5 5 1 8 5 7
dont de DEFM* de catégorie A au 31 décembre 2015	17 173	22 843	11214	31 010	15835	37 172	135 247	3 638 500
Nombre de DEFM*de longue durée (>1an) de catégories ABC au 31 décembre 2015	12098	16924	8 483	22 667	12682	28 636	101 490	2486600
Part des DEFM de longue durée (>1 an) parmi les DEFM ABC	(47,6%)	(47,2%)	(47,8%)	(44,1%)	(47,4%)	(47,2%)	(46,6%)	(44,8%)
Nombre de DEFM*femmes de catégories ABC au 31 décembre 2015	12879	18 657	8 881	26 471	13476	30 464	110 828	2776600
Part des DEFM femmes parmi les DEFM ABC	(50,7%)	(52,0%)	(50,0%)	(51,5%)	(50,4%)	(50,2%)	(50,9%)	(50,0%)
dont DEFM* femmes de catégorie A au 31 décembre 2015	7 931	10936	5164	14712	7307	17618	63 668	1705900
Part des DEFM femmes parmi les DEFM A	(46,2%)	(47,9%)	(46,0%)	(47,4%)	(46,1%)	(47,4%)	(47,1%)	(46,9%)
Nombre de DEFM*jeunes (moins de 25 ans) de catégories ABC au 31 décembre 2015	4190	5 852	3 041	8 6 5 6	4362	9868	35 969	824600
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM ABC	(16,5%)	(16,3%)	(17,1%)	(16,8%)	(16,3%)	(16,3%)	(16,5%)	(14,9%)
dont DEFM*jeunes de catégorie A au 31 décembre 2015	2866	3714	1 906	5 2 9 5	2470	5 8 2 7	22 078	542 700
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM A	(16,7%)	(16,3%)	(17,0%)	(17,1%)	(15,6%)	(15,7%)	(16,3%)	(14,9%)
Nombre de DEFM*séniors (50 ans et plus) de catégories ABC au 31 décembre 2015	6 477	8 2 7 3	4675	11 379	6729	13174	50707	1 282 600
Part des DEFM séniors parmi les DEFM ABC	(25,5%)	(23,1%)	(26,3%)	(22,1%)	(25,1%)	(21,7%)	(23,3%)	(23,1%)
dont DEFM*séniors de catégorie A au 31 décembre 2015	4603	5 5 9 0	3160	7353	4370	8 9 2 8	34 004	896 000
Part des DEFM séniors parmi les DEFM A	(26,8%)	(24,5%)	(28,2%)	(23,7%)	(27,6%)	(24,0%)	(25,1%)	(24,6%)

Sources: Insee (RP 2013), Insee –DGFIP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre–Val de Loire, Direccte Centre–Val de Loire, Caf, Banque de France

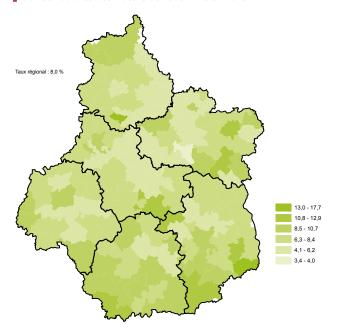
(1) Direccte Centre-Val de Loire, Insee (taux de chômage au 4º trimestre 2015)

\*DEFM: données brutes au 31.12.2015 Sources: Pôle emploi Centre-Val de Loire / Direccte Centre-Val de Loire



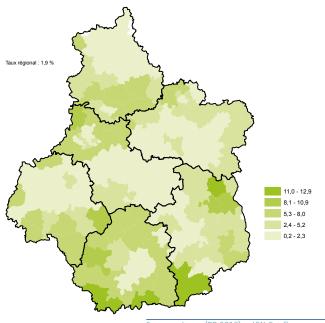


### 5 Taux standardisé des inactifs de 25-54 ans en 2013



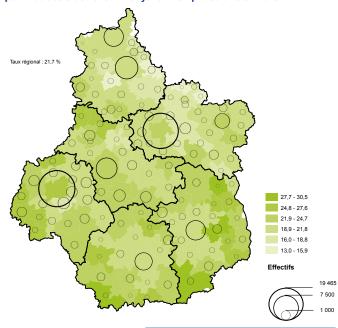
Sources: Insee (RP 2013) — IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

### 7 Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2013



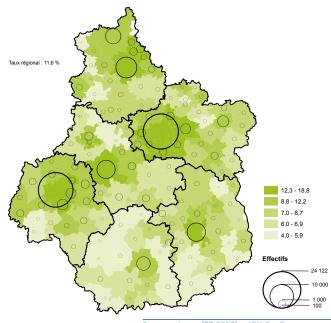
Sources: Insee (RP 2013) — IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

### 6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié en 2013



Sources: Insee (RP 2013) — IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

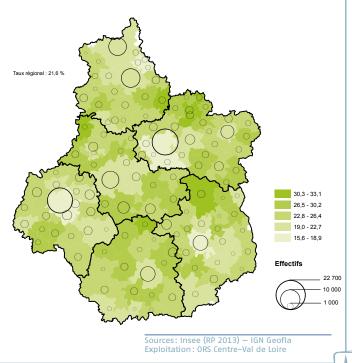
### 8 Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2013



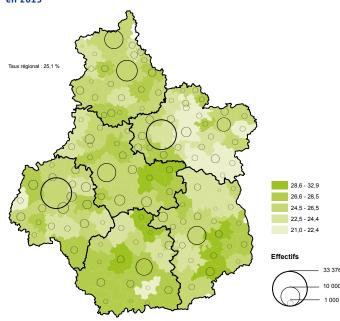
Sources: Insee (RP 2013) — IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire



### 9 Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2013

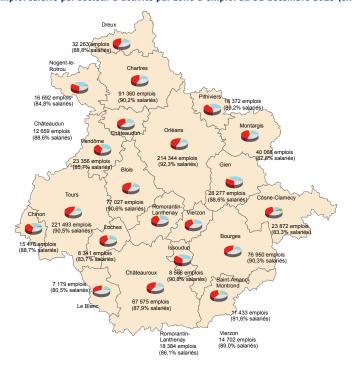


### 10 Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi

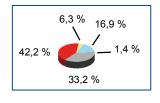


Sources: Insee (RP 2012) — IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

### 11 [Emploi salarié par secteur d'activité par zone d'emploi au 31 décembre 2013 (en %)



### Région Centre-Val de Loire

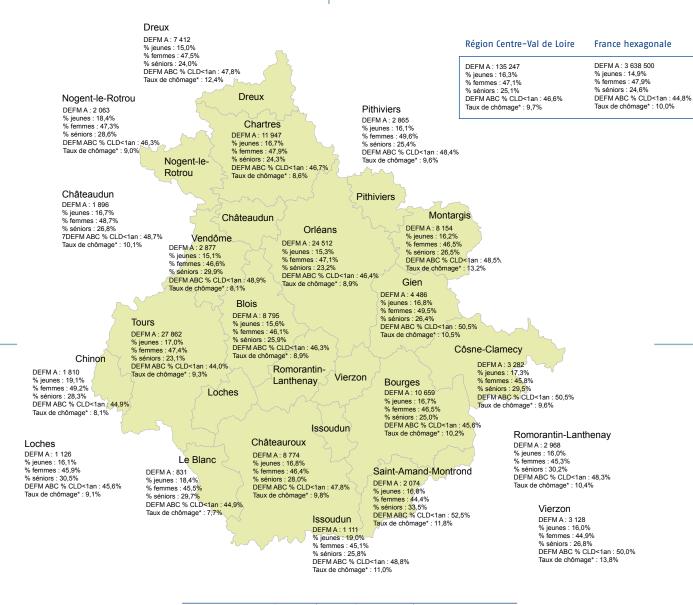




Source: Insee (estimation localisée d'emploi) Exploitation: ORS Centre-Val de Loire



### 12 Situation du marché du travail fin décembre 2015 (en%)



DEFM: valeurs en données brutes (jeunes, séniors, femmes) au 31.12.2015 \*Taux de chômage localisé au 4° trimestre 2015 – Source: Insee, taux de chômage localisés

Sources: Directe Centre-Val de Loire, Insee, Dares, Pôle emploi Centre-Val de Loire — IGN GEOFLA  $\,$ 

Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

# 3 Enseignement, scolarité

our l'année scolaire 2015-2016, **22,6% des collégiens** (1) de la Région sont boursiers. Le taux varie de 19,5% dans l'Indre-et-Loire à 26,4% dans le Cher. En lycée, le taux d'élèves boursiers est de 17,7%. Le taux le plus bas concerne le département de l'Indre-et-Loire (14,9%) et le plus élevé celui de l'Indre (22,5%).

D'une manière générale, pour l'année scolaire 2015-2016, le **Centre-Val de Loire compte davantage d'élèves de familles défavorisées** (2) **qu'au niveau national** (collégiens, lycéens, élèves en section de technicien supérieur). L'Indre-et-Loire présente les proportions d'élèves de familles défavorisées les plus faibles et ce quel que soit le niveau de scolarisation (collège, lycée, classe préparatoire aux grandes écoles, section de technicien supérieur) tandis que l'Indre a les plus élevées.

Le taux d'accès au diplôme national du brevet (3) des élèves de la Région en 2015 est inférieur à celui relevé au niveau national et ce, quel que soit le sexe (respectivement 86,1% et 77,4% pour les filles et les garçons de la Région contre 87,1% et 79,3% pour les filles et les garçons sur le plan national). Le taux en Région est stable par rapport à la session précédente (81,6% en 2015 contre 81,8% en 2014) tout comme au niveau national (83,1% en 2015 contre 82,8% en 2014).

Malgré un taux légèrement encore inférieur à la session de 2015, l'écart d'accès<sup>(4)</sup> des élèves de 2<sup>nde</sup> au bac général et technologique avec le national s'est profondément réduit (90,1% contre 90,8%). Le taux reste inférieur en raison d'un plus grand nombre de réorientations à la fin de la 2<sup>nde</sup> générale et technologique vers la voie professionnelle. À l'exception de l'Indre, les filles ont un meilleur taux d'accès que les garçons. Le taux d'accès régional de ces derniers est comparable à celui relevé au niveau national tandis qu'il est inférieur chez les filles. Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (5) de l'académie Orléans-Tours à la session d'examen de 2015 est quant à lui supérieur à celui du national (67,2% contre 66,5%). Les taux d'accès sont également plus élevés chez les filles que les garçons de la Région (74,2% contre 61,6%). Le taux d'accès en Région est équivalent à celui relevé à la session précédente.

À la rentrée 2015, dans l'académie, 64,9% des nouveaux bacheliers ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur, soit un taux supérieur à celui relevé au niveau **national** (63,7%). Le taux de poursuite des néo-bacheliers varie de 63,7% dans l'Eure-et-Loir à 66,3% dans le Loir-et-Cher.

En 2013-2014, le **Centre-Val de Loire compte en proportion, moins de jeunes de 16 à 24 scolarisés** par rapport au niveau national (51,3% contre 57,3%). Les filles de 16 à 24 ans sont davantage scolarisées que les garçons de la classe d'âge (53,9% contre 48,9%). Les jeunes de la Région sont davantage scolarisées dans le secondaire que dans le supérieur (respectivement 30,0% dans le secondaire en Région contre 21,3% dans l'enseignement supérieur). À l'échelle nationale, les jeunes sont davantage scolarisées dans l'enseignement supérieur (respectivement 29,2% dans l'enseignement supérieur contre 28,0% dans le secondaire).

En 2013, plus de 17 600 jeunes de la Région âgés de 20 à 24 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme (7) [1], soit un taux de 19,9% et un taux équivalent au niveau national (19,9%). D'une manière générale, quel que soit le territoire, les taux de sortie sans diplôme sont plus élevés chez les garçons que chez les filles.

Les jeunes de 20-29 ans pas ou peu diplômés [O] représentent en 2013 dans le Centre-Val de Loire, 17,2% des jeunes de la classe d'âge non scolarisés (16,8% en France hexagonale). Quel que soit le territoire, les garçons sortent davantage du système scolaire sans diplôme ou avec au plus le diplôme national du brevet.

Les représentations cartographiques montrent une répartition plus importante des hauts niveaux de qualification (bac+2 et plus) [O] dans les agglomérations, et plus particulièrement celles de l'axe ligérien. À l'inverse, les taux de plus faibles niveaux de qualification [O] sont plus importants dans les EPCI ruraux des départements du sud de la Région. Cette répartition régionale sur le territoire est le reflet de l'offre en matière d'enseignement supérieur mais aussi de l'offre en matière d'emploi. En effet, la grande majorité des emplois nécessitant des hauts niveaux de qualification se situent dans les zones urbaines.

La part des **jeunes de 18 à 25 ans non insérés**<sup>(8)</sup>, en France en 2012, est **de 21,7%**. Elle varie de 18,7% dans l'Indre-et-Loire (17e rang des départements français) à 27,5% dans l'Indre (81e rang des départements français) ■

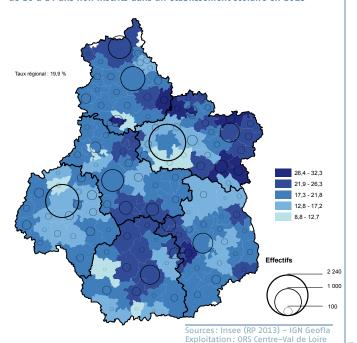
- (1) Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève.
- (2) Définition de l'Éducation nationale: «On entend par familles défavorisées, les professions et catégories socioprofessionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle». Cette classification a été établie à partir des professions déclarées par les parents et non par rapport aux ressources financières.
- (3) Les taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) est une proportion de diplômés du DNB au sein de la génération de jeunes susceptibles de passer ce diplôme (13–18 ans).
- (4) Les taux d'accès au diplôme du baccalauréat sont des indicateurs conjoncturels qui mesurent le taux d'accès d'une population fictive. Ils évaluent pour une génération «théorique» la probabilité qu'ils obtiennent l'examen à l'issue de leur scolarité. Ils sont calculés selon le lieu de scolarisation car cette variable est plus fiable que le lieu de résidence.
- (5) Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel a été créé en lien avec la réforme du baccalauréat. Ainsi, il prend une réelle signification à partir de 2011 car la généralisation du baccalauréat professionnel a débuté à la rentrée 2009.
- (6) Sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur (public, privé, agriculture, apprentissage, enseignement supérieur, santé...). Ce sont les jeunes scolarisés dans la zone géographique considérée.
- (7) Indicateur extrait des indicateurs sociaux départementaux du Cnis. Il représente, au sein de la population des 20–24 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement, la part des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires, au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.
- (8) La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires à l'ensemble de la population des 18 à 24 ans, au lieu de résidence des individus.

Données	Cher	Eure-	Indre	Indre-	Loir-	Loiret	Centre-	France
		et-Loir		et-Loire	et-Cher		Val de Loire	hexagonale
Taux de collégiens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2015-2016)	26,4%	20,9 %	26,1%	19,5 %	22,8 %	23,9%	22,6%	ND
Taux de lycéens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2015–2016)	21,0%	18,2 %	22,5%	14,9%	17,1 %	17,8%	17,7%	ND
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2015–2016)	39,7%	35,5 %	43,5 %	31,3%	39,3 %	37,7%	36,7%	35,3 %
filles	39,0%	35,0 %	44,7 %	31,5%	38,8 %	37,6 %	36,6%	35,5 %
garçons	38,4%	35,8 %	40,2%	28,2%	36,9 %	34,6 %	34,4%	33,0 %
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2015–2016)	37,4%	34,9 %	39,6%	27,3%	35,7 %	33,7 %	33,5%	32,4%
filles	38,4%	35,8 %	40,2%	28,2%	36,9 %	34,6 %	34,4%	33,0 %
garçons	36,3 %	33,9 %	39,1%	26,4%	34,3 %	32,8 %	32,5 %	31,9%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2015–2016)	16,4%	14,8 %	Pas de CPGE dans l'Indre	7,6%	15,7 %	11,9%	10,7%	11,4%
filles	14,8%	22,2 %		6,4%	21,1%	10,8%	9,9%	11,0%
garçons	17,4%	12,3 %		8,4%	13,7%	12,7%	11,2%	11,7%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2015-2016)	40,8%	40,5 %	52,5 %	29,6%	41,3 %	36,6 %	36,8%	35,9%
filles	42,9%	41,5%	48,5%	33,3%	41,2%	40,4%	39,4%	37,5%
garçons	38,2%	39,1 %	55,6%	26,3%	41,5%	33,7 %	34,1 %	34,3 %
Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2015)	75,0%	82,4%	84,7 %	82,8%	80,2 %	82,6 %	81,6%	83,1%
filles	80,3%	85,0 %	87,2%	86,4%	87,0%	88,4%	86,1 %	87,1%
garçons	69,9%	79,8 %	82,2%	79,5%	74,1 %	77,2 %	77,4%	79,3%
Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2015)	87,7%	87,8%	87,9%	89,6%	93,8 %	91,7%	90,1 %	90,8%
filles	87,6%	88,0 %	87,3 %	90,9%	94,5 %	92,6%	90,7%	92,0%
garçons	87,7%	87,5 %	88,7 %	88,1 %	93,0 %	90,7 %	89,3 %	89,2%
Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2015)	66,3 %	62,3 %	60,2%	72,8%	70,1 %	66,8%	67,2%	66,5 %
filles	70,3 %	73,0 %	70,4%	79,7%	80,0%	71,1 %	74,2%	71,0%
garçons	62,9%	54,2 %	51,7%	67,2%	62,0 %	63,6%	61,6%	62,9%
Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2014-2015)	65,8%	63,7 %	64,5 %	64,3 %	66,3 %	65,4%	64,9%	63,7%

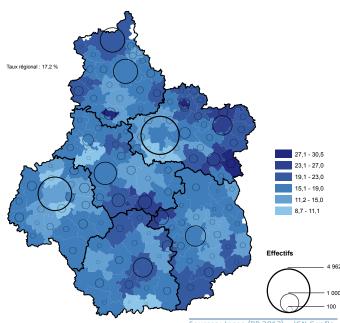
Sources: Insee (RP 2013), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

	Données	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
·	Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation (année scolaire 2013–2014) (pour 100 jeunes de 16 à 24 ans) (données provisoires)	43,7 %	37,6%	42,4%	65,0%	43,7%	54,4%	51,3 %	57,3 % France hexagonale
	filles	46,4 %	39,2 %	43,7 %	69,4%	44,8%	55,4%	53,9 %	59,5 %
	garçons	41,2 %	36,2 %	41,3 %	60,3 %	42,6%	53,4%	48,9 %	55,1 %
	Scolarisés dans le secondaire	29,0 %	31,7%	32,0 %	27,8%	32,2%	30,2 %	30,0 %	28,0 %
	filles	31,5%	32,6%	32,2%	26,7%	32,7%	31,0%	30,3 %	27,7 %
	garçons	26,9 %	30,9 %	31,8%	29,0 %	31,7%	29,6%	29,8 %	28,4 %
	Scolarisés dans le supérieur	14,6%	5,9%	10,5 %	37,1%	11,5%	24,1 %	21,3 %	29,2 %
	filles	14,9%	6,6%	11,6%	42,7%	12,2%	24,4%	23,6 %	31,8%
	garçons	14,3 %	5,3 %	9,5 %	31,3%	10,9%	23,8 %	19,1 %	26,7 %
43	Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2013 (pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire)	2 027 (19,5 %)	3273 (20,6%)	1 580 (22,0 %)	3 364 (16,5%)	2285 (21,0%)	5104 (21,3%)	17 633 (19,9%)	440 869 (19,9%) France hexagonale
	femmes	849 (17,7%)	1337 (18,2%)	680 (20,4%)	1 404 (14,5 %)	1 022 (19,9 %)	2184 (19,0%)	7 477 (17,9%)	187 480 (17,9%)
	hommes	1 178 (20,9 %)	1 936 (22,6 %)	900 (23,4%)	1 960 (18,3 %)	1 263 (22,0 %)	2 920 (23,4%)	10157 (21,6%)	253 388 (21,7%)
	Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2013 (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire)	4353 (17,1 %)	7 137 (18,2 %)	3 205 (18,7 %)	7 131 (13,8%)	4929 (18,5%)	11 171 (18,4%)	37 926 (17,2%)	968 638 (16,8%) France hexagonale
	femmes	1 842 (15,2 %)	3 091 (16,0 %)	1 433 (17,2 %)	3 141 (12,4 %)	2248 (17,3%)	4 9 9 5 (16,5%)	16 750 (15,5%)	425 087 (15,0%)
	hommes	2511 (18,8%)	4 046 (20,5 %)	1 772 (20,2 %)	3 989 (15,2 %)	2682 (19,6%)	6176 (20,3%)	21 176 (18,9%)	543 552 (18,6%)
15	Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2013 (aucun diplôme, BEP, BEPC, Brevet des collèges) (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	86 227 (35,9 %)	113 066 (35,5 %)	71 243 (39,8 %)	135 635 (31,1 %)	93 696 (37,1 %)	160782 (33,3%)	660 649 (34,6%)	14937200 (32,2%) France hexagonale
	femmes	51 100 (40,8 %)	64 586 (39,3 %)	41 683 (44,5 %)	80 042 (35,0 %)	54811 (41,7%)	92 573 (36,8%)	384796 (38,7%)	8576229 (35,4%)
	hommes	35 127 (30,6 %)	48 479 (31,6 %)	29 559 (34,7 %)	55 594 (26,8 %)	38 885 (32,2 %)	68 209 (29,4%)	275 853 (30,2%)	6360971 (28,8%)
16	Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac+2 en 2013 (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	45 723 (19,0 %)	66 554 (20,9 %)	28 653 (16,0 %)	113 917 (26,1 %)	49 107 (19,5%)	118636 (24,5%)	422 591 (22,1%)	12566 979 (27,1%) France hexagonale
	femmes	24751 (19,8%)	36346 (22,1%)	16 037 (17,1 %)	62 493 (27,3 %)	27 018 (20,5 %)	64 233 (25,5%)	230 878 (23,2%)	6762863 (27,9%)
	hommes	20 973 (18,3 %)	30 208 (19,7 %)	12616 (14,8%)	51 424 (24,8 %)	22 089 (18,3 %)	54 403 (23,5%)	191713 (21,0%)	5 804 116 (26,2%)
	Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2012 (rang)	25,9 % 69°	24,6 % 55°	27,5 % 81°	18,7 % 17e	25,0 % 59°	22,2 % 44°	ND	21,7%

13 Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2013

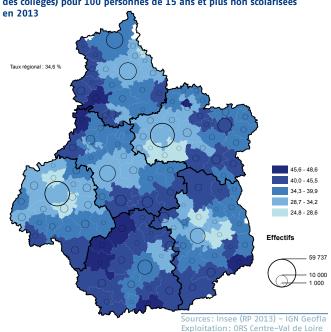


14 Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2013

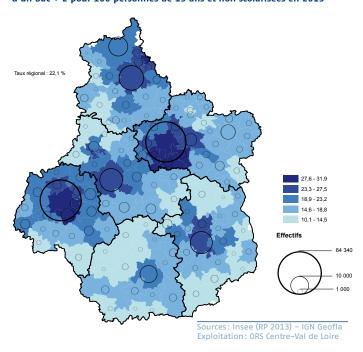


Sources: Insee (RP 2013) - IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

15 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées



16 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac + 2 pour 100 personnes de 15 ans et non scolarisées en 2013





# Personnes en situation de handicap

e Centre-Val de Loire compte au 1er janvier 2015, près de 240 établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap proposant au total 6750 places d'hébergement.

La Région compte 0,7 place d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (0,8‰ en France hexagonale). Le taux d'équipement varie de 0,4‰ dans l'Eure-et-Loir à 1,6‰ dans l'Indre. S'agissant des places médicalisées, la Région a un taux d'équipement de 1,1 place d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (0,7‰ sur le plan national). L'Indre-et-Loire et le Loiret ont les taux les plus faibles (0,8‰). Le Loir-et-Cher a, quant à lui, le taux le plus élevé (1,7‰). Le taux d'équipement en foyers de vie en Région est de 1,8 place pour 1000 adultes (1,5‰ en France hexagonale).

La Région dispose également de **84 établissements et services d'aide par le travail** (Esat) proposant 4933 places, soit un taux d'équipement de **3,9 places pour 1000 adultes** (3,5 ‰ au niveau national).

Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) et les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) (1) complètent l'offre en établissements. Ils comptabilisent **1844 places**.

Début 2015, le **Centre-Val de Loire** dispose de 108 **établisse-ments accueillant des jeunes avec un handicap** et proposant **4625 places**. Le taux d'**équipement global régional** (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) est de **7,3 places** pour 1000 enfants de moins de 20 ans contre 6,6 ‰ au niveau national.

Enfin, 62 **services d'éducation spéciale et de soins à domicile** (Sessad)<sup>(2)</sup> totalisent **1815 places**.

Les élèves en situation de handicap représentent 2,2% des élèves de la Région scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré au cours de l'année scolaire 2015-2016. La part d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré est de 2,1%. Les **élèves en situation de handicap de la Région sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire** (3) (respectivement 61,5% des élèves du 1<sup>er</sup> degré et 63,9% des élèves du 2<sup>nd</sup> degré contre 38,5% et 36,1% en enseignement spécial).

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, plus de **9700 élèves** scolarisés dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré présentent des troubles

**ou atteintes** (47,5% d'entre eux ont des troubles intellectuels et cognitifs, 18,2% des troubles du psychisme, 12,8% des troubles du langage et de la parole et 6,1% des troubles moteurs y compris des dyspraxies).

Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions aux personnes en situation de handicap.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (4) est délivrée fin 2015 en Région à 8101 jeunes, soit un taux de **13,1 bénéficiaires** pour 1000 jeunes de moins de 20 ans (14,3 ‰ en France hexagonale).

Fin 2015, le **Centre-Val de Loire** compte près de **39400 bénéficiaires** de **l'allocation adulte handicapé** (AAH)<sup>(5)</sup> [1], ce qui représente un taux **de 2,7 allocataires** pour 100 adultes de 20 à 64 ans (2,8% en France hexagonale). À l'échelle infrarégionale, letaux d'allocataires de l'AAH varie de 2,1% dans l'Eure-et-Loir à 4,1% dans l'Indre. Le nombre d'allocataires de l'AAH a augmenté en moyenne de 3,8% par an depuis fin 2008. L'implantation des services et établissements sur les territoires impacte les forts taux d'allocataires de l'AAH et de l'AEEH observés localement. L'interprétation des représentations cartographiques pour ces indicateurs doit être réalisée avec prudence.

Fin 2014, la France compte 4,3 allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) (6) ou de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans et 4,6 % pour les plus de 60 ans. Le Cher présente les taux d'allocataires de la PCH et de l'ACTP les plus élevés et ce, quelle que soit la classe (8,5 % pour les moins de 60 ans et 7,1 % pour les plus de 60 ans)

- (1) Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés (Samsah) sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la CDPAH, peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne handicapée, ou le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.
- (2) Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.
- (3) La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.
- (4) L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé. Depuis le 1º janvier 2006, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) remplace l'allocation d'éducation spécialisée (AES). Il ne s'agit que d'un changement de dénomination, les modalités d'attribution de l'allocation restent les mêmes.
- (5) Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH) financée par l'État et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole, vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.
- (6) Depuis le 1<sup>st</sup> janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Lits ou places installés au 01.01.2015 par catégorie d'établissement  $^{(1)}$  — Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'hébergement	·							
Maisons d'accueil spécialisées (Mas) nombre d'établissements nombre de places installées	4 91	2 89	6 183	6 194	4 145	5 181	27 883	650 26 638
Foyers d'accueil médicalisé (Fam) nombre d'établissements nombre de places installées	7 174	11 306	5 124	10 247	9 226	13 292	55 1 369	898 26155
Foyers de vie nombre d'établissements nombre de places installées dont nombre de places en accueil de jour	7 220 56	13 522 74	11 204 0	19 564 7	11 272 8	19 515 161	80 2 297 583	1 665 48 599 12 307
Foyers d'hébergement nombre d'établissements nombre de places installées	9 335	11 280	11 145	15 454	9 288	12 463	67 1 965	1278 39166
Foyers polyvalents <sup>(2)</sup> nombre d'établissements nombre de places installées	0	0	0	1 15	0	3 84	4 99	83 3323
Établissements expérimentaux nombre d'établissements nombre de places installées	0	1 16	0	2 114	0	0	5 136	158 3468
Structures d'accueil temporaire (3) nombre de places installées	22	13	16	39	26	56	172	4392
Établissements de travail protégé								
Entreprises de service et d'aide par le travail (Esat) nombre d'établissements nombre de places installées	8 600	14 783	15 475	14 1255	11 598	22 1 222	84 4 933	1 462 115 286
Centres de rééducation professionnelle (CRP), Centres de préorientation (CPO), Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) nombre d'établissements nombre de places installées	1 86	0	0	3 101	2 130	0	6 317	152 10780
Entreprises adaptées								
nombre d'établissements	4	4	3	6	5	5	27	540
nombre de places installées	268	153	30	447	316	281	1 495	18160
Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et Samsah) (4)								
nombre de places	300	257	126	487	326	348	1 844	44780
Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	0,6‰	0,4‰	1,6‰	0,6‰	0,9‰	0,5‰	0,7‰	0,8‰
Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,1‰	1,4‰	1,1‰	0,8‰	1,7‰	0,8‰	1,1‰	0,7‰
Taux d'équipement en places dans les foyers de vie (inclut les foyers occupationnels) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,5‰	2,4‰	1,9‰	1,9‰	1,7‰	1,5‰	1,8‰	1,5‰
Taux d'équipement en places dans les établis- sements et services d'aide par le travail (Esat) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	4‰	3,6‰	4,5‰	4,2‰	3,8‰	3,7‰	3,9‰	3,5‰

### Adultes en situation de handicap

### DONNÉES GÉNÉRALES



Prestations sociales	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2015 pour 100 adultes de 20 à 64 ans	6 478 (3,7 %)	5 232 (2,1 %)	5 082 (4,1 %)	9 330 (2,7 %)	5 106 (2,8%)	8 170 (2,2 %)	39 398 (2,7 %)	1 027 100 (2,8%)
Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2014* pour 1000 personnes de moins de 60 ans pour 1000 personnes de plus de 60 ans	1,6‰ 2,4‰	0,7‰ 1,0‰	1,2% 1,4%	0,6‰ 0,6‰	0,8‰ 1,0‰	0,9‰ 1,2‰	ND	1,0% 1,3%
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2014* pour 1000 personnes de moins de 60 ans pour 1000 personnes de plus de 60 ans	6,9‰ 4,7‰	3,6‰ 2,7‰	5,2% 3,4%	3,6‰ 2,4‰	5,1‰ 3,2‰	3,4‰ 3,1‰	ND	3,9% 3,3%
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2014* pour 1 000 personnes de moins de 60 ans pour 1 000 personnes de plus de 60 ans	8,5‰ 7,1‰	4,3‰ 3,7‰	6,4‰ 4,8‰	4,2‰ 3,0‰	5,9‰ 4,2‰	4,3% 4,3%	ND	4,9%° 4,6%°

Page 22:

Sources: Statiss (Drees, ARS, Finess).

- (1) On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places
- (2) La catégorie «foyer d'accueil polyvalent» a été créée dans Finess dans le but d'attribuer un seul numéro Finess aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert, de l'accueil foyer de vie et de l'accueil médicalisé (et éviter ainsi que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes)
- (3) On compte l'ensemble des places de la discipline quelle que soit la catégorie d'établissement
- (4) Services autonomes et services rattachés à un établissement

Page 23:

Sources: Drees, Caf, MSA, Insee (RP 2013)

\*Sources: Enquête Drees 2014, bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31.12.2014, Insee (estimations de population au 01/01/2015). Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.



Lits ou places installés au 01.01.2015 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
Instituts médico-éducatifs (IME) nombre d'établissements nombre de places installées	9 395	10 658	6 272	13 648	8 375	13 742	59 3 090	1 220 66 585
Établissements enfants et adolescents polyhandicapés nombre d'établissements nombre de places installées	1 25	2 57	1 7	1 90	3 29	2 54	10 232	197 5369
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep) nombre d'établissements nombre de places installées	3 93	3 51	1 48	8 311	5 136	3 90	23 729	437 14836
Établissements pour déficients moteurs (IEM) nombre d'établissements nombre de places installées	1 54	0	1 62	1 60	0	2 57	5 233	139 7034
Établissements pour déficients sensoriels (1) nombre d'établissements nombre de places installées	3 198	1 52	0	1 50	0	1 96	3 198	115 7337
Établissements expérimentaux nombre d'établissements nombre de places installées	2 42	1 12	1 30	0	0	0	2 42	87 1 231
Jardins d'enfants spécialisés nombre d'établissements nombre de places installées	6 101	3 39	0	0	1 18	2 44	6 101	9 204
Structures d'accueil temporaire nombre de places installées	0	0	0	0	0	0	0	282
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad, y compris structures externes <sup>(2)</sup> ) nombre de services	5	12	5	13	11	16	62	1598
nombre de places installées  Taux d'équipement global en établissement pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil	215	229	164	519	265	423	1 815	46 801
temporaire) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	8,4‰	7,4‰	8,9‰	7,8‰	7‰	6,1‰	7,3‰	6,6‰

Sources: Statiss (Drees, ARS, Finess)

	Prestations sociales	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
-	Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2015 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	921 13,5‰	1 <i>7</i> 27 15,6‰	769 16,1‰	1 658 11,5‰	1 270 16,5‰	1756 10,4‰	8 101 13,1‰	222 469 (au 31.12.2014) 14,3‰

Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2013)



<sup>(1)</sup> Rassemblent trois types d'établissements ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs et pour déficients auditifs et visuels (2) Services autonomes et services rattachés à un établissement

### Scolarité des enfants en situation de handicap

### DONNÉES GÉNÉRALES

Prestations sociales	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1er degré (public et privé) (année scolaire 2015–2016)								
(en%)	2,3 %	2,3 %	3,0 %	2,2%	2,2%	1,7%	2,2%	ND
filles	1,6%	1,5 %	2,0 %	1,5 %	1,5%	1,2%	1,5%	
garçons	2,9 %	3,1 %	4,0 %	2,9 %	2,8%	2,3 %	2,8 %	
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2 <sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2015–2016)								
(en %)	1,8 %	2,5 %	1,9 %	2,5 %	2,0%	1,6%	2,1 %	ND
filles	1,4%	1,6%	1,1 %	1,6%	1,2%	1,1 %	1,4%	
garçons	2,2 %	3,3 %	2,7 %	3,3 %	2,8 %	2,1 %	2,7 %	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1er degré (public et privé) (année scolaire 2015–2016) (en%)								
En classe ordinaire	56,7%	67,5 %	58,7 %	69,5 %	59,2%	53,3%	61,5%	
filles	46,9 %	60,3 %	47,8 %	62,6 %	52,3%	46,3%	53,9%	
garçons	61,7%	70,9 %	63,9 %	73,0 %	62,9%	56,7%	65,4%	ND
En enseignement spécial	43,3 %	32,5 %	41,3 %	30,5 %	40,8%	46,7%	38,5 %	
filles	53,1 %	39,7 %	52,2 %	37,4%	47,7%	53,7%	46,1 %	
garçons	38,3 %	29,1 %	36,1 %	27,0%	37,1%	43,3%	34,6%	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2 <sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2015–2016) (en%)								
En classe ordinaire	60,1 %	71,6%	50,7 %	76,3 %	57,9%	49,7%	63,9%	
filles	52,2%	60,6 %	33,3 %	69,1 %	45,5%	37,4%	53,4%	ND
garçons	65,1 %	76,6 %	57,9%	79,9%	63,3 %	56,0%	69,0%	
En enseignement spécial	39,9%	28,4 %	49,3 %	23,7 %	42,1%	50,3%	36,1 %	
filles	47,8 %	39,4 %	66,7 %	30,9%	54,5%	62,6%	46,6%	
garçons	34,9 %	23,4%	42,1 %	20,1%	36,7%	44,0%	31,0%	

Sources: Rectorat de l'académie Orléans-Tours



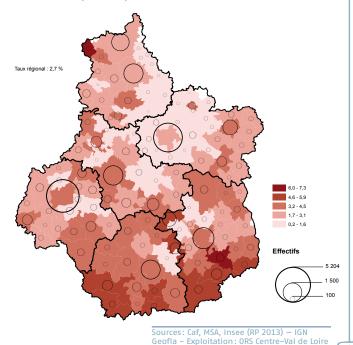
Données	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
Nature des troubles ou atteintes des élèves en situation de handicap scolarisés dans les 1er et 2nd degrés (public et privé) (année scolaire 2015–2016) (en effectifs et en%)								
troubles intellectuels et cognitifs	468 45,8 %	815 40,9%	447 51,9%	1 038 42,2%	610 50,3%	1 243 57,2%	4 621 47,5%	
troubles du psychisme	235 23,0%	351 17,6%	260 30,2%	447 18,2%	181 14,9%	299 13,8%	1 773 18,2%	
troubles du langage et de la parole	78 7,6%	273 13,7 %	41 4,8%	494 20,1%	140 11,6%	218 10,0%	1 244 12,8%	
troubles moteurs y compris les dyspraxies	75 7,3%	76 3,8%	44 5,1%	166 6,7%	92 7,6%	142 6,5%	595 6,1%	ND
troubles viscéraux	26 2,5 %	20 1,0%	ND 0,5 %	15 0,6%	17 1,4%	32 1,5 %	114 1,2 %	
troubles visuels	14 1,4%	30 1,5 %	17 2,0%	53 2,2 %	12 1,0%	40 1,8%	166 1,7 %	
troubles auditifs	45 4,4%	61 3,1 %	20 2,3 %	74 3,0 %	34 2,8 %	96 4,4 %	330 3,4 %	
plusieurs troubles associés	58 5,7 %	199 10,0%	26 3,0 %	126 5,1 %	93 7,7 %	67 3,1%	569 5,9%	
autres troubles	22 2,2 %	169 8,5 %	ND 0,3 %	48 2,0 %	33 2,7 %	37 1,7 %	312 3,2%	
Total	1 021 100 %	1 994 100 %	862 100 %	2461 100%	1212 100%	2174 100%	9724 100%	

### Scolarité des enfants en situation de handicap

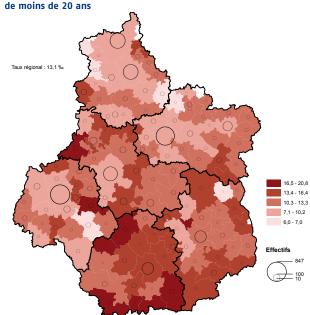
### CARTOGRAPHIE



17 Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2015 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



18 Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2015 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2013) — IGN Geofla – Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

# Personnes âgées

A u 1er janvier 2014, l'espérance de vie à 60 ans en France est de 23,1 ans chez les hommes et 27,7 chez les femmes. À l'échelle infrarégionale, les habitants de l'Indre-et-Loire ont l'espérance de vie à 60 ans la plus élevée (respectivement 23,7 ans et 28,4 ans). À l'inverse, c'est dans l'Indre que l'espérance de vie à 60 ans des habitants est la plus faible (22,1 ans chez les hommes et 27,0 ans chez les femmes).

Les personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules représentent, en 2013 en Région, 37,7% des personnes âgées (21,4% des hommes de 75 ans et plus et 48,0% des femmes de 75 ans et plus) [ . ]. À l'échelle nationale, 38,6% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules. Entre 2008 et 2013, le nombre de personnes âgées vivant seules a progressé en Région de 8,5%, soit une hausse comparable au niveau national (+8,4%). Ceci s'explique par le développement de l'offre de proximité de services à la personne, en ville comme en milieu rural. Ainsi, les personnes âgées vivent de plus en plus à domicile. Sur les territoires de la Région, le Loir-et-Cher a la plus faible part de personnes âgées vivant seules (36,6%) et le Cher la plus élevée (38,6%).

Au recensement de population de 2013, **89,8% des personnes de 75 ans et plus de la Région vivent dans leur domicile et 10,0% dans un établissement** social de court séjour ou dans un établissement et service de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale (contre 90,3 % et 9,4 % au niveau national).

Le Centre-Val de Loire compte 28840 places en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) (1), auxquelles s'ajoutent 3193 logements en logements-foyers et 67 places en maisons de retraite non Ehpad. Le taux d'équipement régional en Ehpad est de 106,0 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus (100,4 ‰ en France hexagonale). Le taux d'équipement en structures d'hébergement non Ehpad est quant à lui de 17,0 ‰ (25,8 ‰ au niveau national). L'offre en Région est complétée par 1349 lits et places en unité de soins de longue durée (USLD).

En matière d'**hébergement temporaire** (2), **935 places** sont disponibles dans les différents établissements d'accueil de la Région.

Fin 2014, 20,5% des personnes âgées de 75 ans et plus au niveau national sont bénéficiaires de l'Apa (3) dont 12,0% à domicile et 8,5% en établissement. À l'échelle des départements de la Région, le taux de bénéficiaires de l'Apa varie de 17,5% dans l'Indre-et-Loire à 21,7% dans le Loir-et-Cher. C'est dans le Loiret qu'est observée la part la plus importante de personnes âgées bénéficiaires de l'Apa à domicile (12,4%) et dans le Loir-et-Cher la proportion la plus élevée de personnes âgées bénéficiaires de l'Apa en établissement (10,2%).

Des dispositifs permettent aux personnes âgées de bénéficier d'aides dans les actes de la vie quotidienne (dans le présent document, il s'agit des données relatives aux aides délivrées par la Carsat et la MSA). Fin 2015, 7110 personnes âgées bénéficient d'une aide ménagère à domicile [O], soit un taux de 26,2 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus. Le nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile a diminué de 10,8 % entre fin 2014 et fin 2015.

En 2013, l'indice de grand vieillissement (4) [10] de la région Centre-Val de Loire est de 47,0 personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans (33,8 chez les hommes et 63,0 chez les femmes). Il est de 43,9 au niveau national. L'indice varie en Région de 45,5 dans le Cher à 50,3 dans l'Indre.

Le minimum vieillesse (5) ost délivré, fin 2015, à 12435 habitants de la Région, soit un taux de 24,3 bénéficiaires pour 1000 personnes âgées de 65 ans et plus. Il est le plus faible dans le Loir-et-Cher (19,7 ‰) et le plus élevé dans l'Indre (29,0 ‰). La représentation cartographique montre des taux de bénéficiaires plus élevés dans les EPCI urbanisés mais aussi dans certains EPCI ruraux du sud de la Région

- (i) Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité reste des personnes dépendantes. Les logements-foyers proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les Ehpad sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.
- (2) L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent...).
- (3) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa), administrée et financée principalement par les Conseils départementaux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressources) qui distingue 5 niveaux, permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.

- (4) L'indice de grand vieillissement permet d'appréhender les déséquilibres dans la structure par âges des aînés sachant que les « plus jeunes » parmi ceux-ci constituent souvent des aidants potentiels des « plus anciens ». L'indice de grand vieillissement est le rapport entre les personnes âgées de 80 ans et plus et celles âgées entre 65 et 79 ans.
- (5) Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007.

_	
10	
19	

	Données	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
-	Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75 ans et plus) en 2013	14271 (38,6%)	14764 (37,2%)	11 962 (38,5 %)	23 326 (37,6%)	14 589 (36,6%)	23 442 (37,8%)	102 353 (37,7%)	2 270 420 (38,6%)
	hommes	3172 (22,4%)	3 295 (21,4 %)	2734 (22,9%)	4 869 (20,4 %)	3 380 (21,3 %)	5 067 (21,1 %)	22 516 (21,4 %)	471 821 (21,3%)
	femmes	11 099 (48,6 %)	11 469 (47,2 %)	9228 (48,2 %)	18 457 (48,5 %)	11 209 (46,6 %)	18 375 (48,4 %)	79837 (48,0%)	1 798 598 (48,9%)
	Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus en 2013 (en effectifs et en % des 75 ans et plus)								
	Vivent en logement ordinaire	33 034 (89,3 %)	35 493 (89,5 %)	27 989 (90,1 %)	56 035 (90,4 %)	35 598 (89,2 %)	55 878 (90,2 %)	244 026 (89,8 %)	5318819 (90,3%)
	hommes	13178 (93,0%)	14387 (93,5%)	11 164 (93,7 %)	22 502 (94,1 %)	14758 (93,2%)	22 558 (93,9 %)	98 548 (93,6 %)	2 073 999 (93,7%)
	femmes	19856 (86,9%)	21 106 (86,9 %)	16 824 (87,9 %)	33 533 (88,1 %)	20 840 (86,6 %)	33 320 (87,8 %)	145 479 (87,5 %)	3 244 820 (88,2%)
	Vivent en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale	3 934 (10,6 %)	4 063 (10,2 %)	3 040 (9,8 %)	5 763 (9,3 %)	4 239 (10,6 %)	6 033 (9,7 %)	27 072 (10,0%)	555 080 (9,4%)
	hommes	980 (6,9%)	988 (6,4 %)	733 (6,2 %)	1 388 (5,8 %)	1 067 (6,7 %)	1 438 (6,0 %)	6594 (6,3%)	134 907 (6,1%)
	femmes	2954 (12,9%)	3 075 (12,7 %)	2307 (12,0%)	4376 (11,5%)	3 172 (13,2 %)	4 5 9 4 (12,1 %)	20 478 (12,3 %)	420173 (11,4%)
	Autre	35 (0,1 %)	117 (0,3 %)	38 (0,1 %)	169 (0,3 %)	69 (0,2 %)	68 (0,1 %)	496 (0,2 %)	15 575 (0,3%)
_	Indice de grand vieillissement en 2013 (Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans)	45,5	45,6	50,3	47,4	49,5	45,6	47,0	43,9
	hommes	31,7	33,1	35,6	34,0	36,5	32,8	33,8	30,3
	femmes	59,3	58,1	64,9	60,9	62,5	58,4	60,3	57,5
	Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2013	16,3%	16,8%	17,6%	17,6%	17,9%	16,5 %	17,1 %	16,1 %
	hommes	11,6%	12,8%	13,0%	13,5%	13,8 %	12,3 %	12,8%	11,6%
	femmes	19,9%	19,8%	21,0%	20,6%	21,0 %	19,7%	20,3 %	19,3%
	Espérance de vie à 60 ans au 1er janvier 2014*								
	hommes	22,1	23,2	22,1	23,7	23,1	22,8	ND	23,1
	femmes	27,4	27,7	27,0	28,4	27,9	27,4		27,7

Source: Insee (RP 2013)

<sup>\*</sup>Sources: Insee, estimations de population, État civil

### Personnes âgées

### DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 01.01.2015 publiques ou privées

Types d'accueil	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
Hébergement permanent:		1	T.	ì				
Maison de retraite non Ehpad								
nombre d'établissements	0	0	0	1	1	1	3	312
nombre de places installées	0	0	0	23	20	24	67	8217
Logement - foyer								
nombre d'établissements	14	10	7	28	12	15	86	2330
nombre de places installées	570	140	151	1154	492	686	3 193	112010
Ehpad								
nombre d'établissements	42	48	40	65	52	67	314	7349
nombre de places installées	4164	4305	3230	6142	4626	6373	28 840	589857
Hébergement temporaire								
nombre de places installées (1)	129	128	87	241	136	214	935	15 686
Accueil de jour								
nombre de places installées (2)	84	62	26	163	87	107	529	20739
Soins de longue durée (USLD) (3)								
nombre d'établissements	6	4	4	2	2	6	24	586
nombre de lits	277	222	155	205	160	330	1 349	31 227
Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad (pour 1000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2015 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD)	22,9%	9,2%	10,0‰	22,2‰	16,8‰	16,8‰	17,0‰	25,8‰
Taux d'équipement en places dans les Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2015 (Ehpad)	112,6‰	109,6‰	106,0‰	98,8‰	115,7‰	103,2‰	106,0‰	100,4‰

Sources: Drees, Finess, données SAE 2014 déclarées par les établissements, base administrative; ARS

<sup>(1)</sup> On compte l'ensemble des places d'accueil temporaire quelle que soit la catégorie d'établissement

<sup>(2)</sup> On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour personnes âgées

<sup>(3)</sup> Source SAE – Établissements ayant rempli le bordereau USLD (ayant signé ou non une convention tripartite)

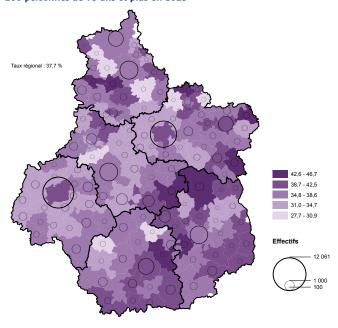
	Prestations sociales	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
	Bénéficiaires de l'Apa à domicile ou en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2014	19,8%	18,6%	17,9%	17,5%	21,7%	21,3%	ND	20,5 %
	<b>Bénéficiaires de l'Apa à domicile</b> en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2014	10,7%	9,0%	9,6%	9,4%	11,5%	12,4%	ND	12,0%
	<b>Bénéficiaires de l'Apa en établissement</b> en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2014	9,1%	9,6%	8,3 %	8,1%	10,2%	9,0%	ND	8,5 %
4	Nombre d'allocataires du minimum vieillesse** pour 1000 personnes de 65 ans ou plus au 31.12.2015	1 939 27,4‰	1 559 20,4‰	1 636 29,0‰	2893 25,0‰	1 441 19,7‰	2 967 24,8‰	12 435 24,3‰	ND
4	Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile** pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31.12.2015	952 25,7‰	533 13,4‰	1 643 52,9‰	2 065 33,3‰	849 21,3‰	1 068 17,2‰	7110 26,2‰	ND



<sup>\*\*</sup>Sources: Carsat Centre-Val de Loire, MSA, Insee (RP 2013)

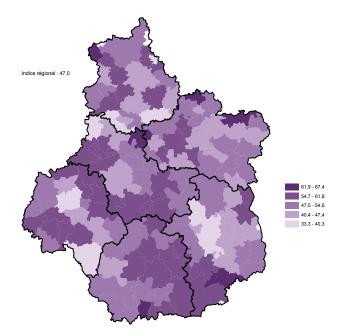


### 19 Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2013



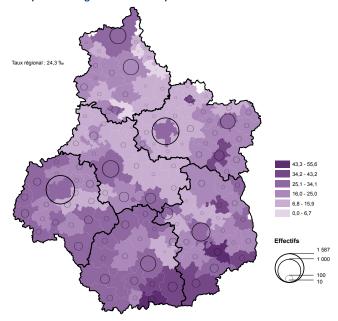
Sources: Insee (RP 2013) — IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

### 20 [Indice de grand vieillissement en 2013



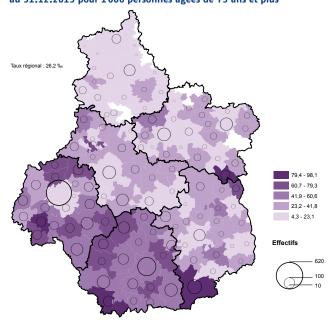
Sources: Insee (RP 2013) — IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

### 21 Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse au 31.12.2015 pour 1000 personnes âgées de 65 ans et plus



Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2013) — IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

### 22 Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile au 31.12.2015 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus



Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2013) — IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

# 6

## Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

n 2012, le taux de pauvreté (1) en région Centre-Val de Loire est de 12,3%, soit un taux inférieur de 2 points à celui relevé en France hexagonale (14,3%). En région, le taux de pauvreté varie de 11,6% dans l'Indre-et-Loire à 14,3% dans l'Indre. Rapporté à l'âge, les moins de 30 ans restent la classe d'âge où le taux de pauvreté est le plus élevé (20,8% en Région, 21,9% en France hexagonale). D'une manière générale, quelle que soit la classe d'âge, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté les plus élevés et l'Eure-et-Loir le plus faible.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

Au 31 décembre 2015, le **Centre-Val de Loire** compte plus de **440 300 allocataires de prestations sociales**, ce qui représente **38,8 % des ménages**. Au total, **45,9 % de la population de la Région est couverte par au moins une prestation sociale**.

Le revenu de solidarité active (RSA)<sup>(2)</sup> concerne, fin 2015 en Région, 82 266 allocataires (+5,7 % par rapport à fin 2014), soit un taux de 62,9 bénéficiaires pour 1000 personnes de 25 à 64 ans (70,5 ‰ en France hexagonale) [ ]. Le RSA socle seul majoré est attribué à 6795 allocataires de la Région (8,3 % de l'ensemble des allocataires du RSA), le RSA socle seul non majoré à 41537 habitants (50,5 %) et le RSA activité à 22885 personnes (27,8 %). Les taux de bénéficiaires du RSA sont plus élevés dans les EPCI urbanisés.

Fin 2015, le Centre-Val de Loire dénombre 4,3 allocataires du RSA socle seul pour 100 ménages (5,2% en France hexagonale). Le taux varie en Région de 3,7% dans l'Indre à 5,6% dans le Cher. Le RSA socle seul majoré représente quant à lui en Région 9,1 allocataires pour 100 familles monoparentales (8,8% au niveau national).

Au 31 décembre 2015, l'allocation de soutien familial (ASF)<sup>(3)</sup> lest délivrée à près de **24 500 familles monoparentales de la Région, soit un taux de 7,0 allocataires pour 100 familles monoparentales avec enfant(s)** de moins de 25 ans (7,3% au niveau national au 31.12.2014). L'analyse cartographique montre des taux de bénéficiaires de l'ASF plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) (4) concerne en Centre-Val de Loire, fin 2015, 17315 allocataires, ce qui représente 13,1 bénéficiaires pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (12,7 ‰ en France fin 2014). Entre fin 2014 et fin 2015, le nombre d'allocataires en Région a augmenté de 1,6% (de 0,2% dans le Loiret à 5,5% dans l'Indre).

Fin 2015, 441 habitants du Centre-Val de Loire bénéficient de l'allocation temporaire d'attente, soit 74% de bénéficiaires de moins qu'en 2014. Cette diminution s'explique par une réorientation des publics bénéficiaires de l'ATA. En effet, les demandeurs d'asiles (toutes procédures confondues), les ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection temporaire ainsi que les ressortissants étrangers admis au séjour sur le fondement de l'article L.316-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) sont concernés par l'allocation demandeur d'asile (ADA) et sont transférés vers l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Les ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection subsidiaire, les apatrides, les salariés expatriés et les détenus libérés demeurent à la charge de Pôle emploi au titre de l'ATA.

L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) <sup>(6)</sup> concerne, fin 2014, près de 2300 habitants de la Région, ce qui correspond à un taux de 2,0 bénéficiaires de l'ASI pour 1000 adultes de 25 à 59 ans (2,7‰ en France hexagonale). Le taux de bénéficiaires varie en Région de 1,5‰ dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire à 3,4‰ dans l'Indre.

Une offre de logement dans le parc locatif social permet aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès. La région Centre-Val de Loire compte au 1<sup>er</sup> janvier 2015, près de **189500 logements sociaux, soit une densité de 16,7 logements sociaux pour 100 résidences principales** (16,6% en France hexagonale) [O].

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus<sup>(7)</sup>. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocation logement qui ont pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1er poste de dépenses des foyers français.

Au 31 décembre 2015, plus de **230000 résidents de la Région ont bénéficié d'une allocation logement** (ALS, ALF, APL) [1], soit **203,1 bénéficiaires pour 1000 ménages** (227,4‰ au niveau national fin 2014). Les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont étroitement liés à l'offre de logement social. À l'échelle infrarégionale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés de la Région

- (1) Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.
- (2) Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1<sup>er</sup> juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité permet de compléter les revenus de bénéficiaires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA socle. Un bénéficiaire du RSA peut bénéficier du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes.
- (3) L'allocation de soutien familial (ASF) est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.
- (4) L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée sous conditions de ressources par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
- (5) L'allocation temporaire d'attente (ATA) a été créée en 2005 en remplacement de l'allocation d'insertion (AI). L'ATA est versée aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en attente de réinsertion.
- (6) L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
- (7) Le logement social a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logements social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

## Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

### DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2012	14,1 %	11,3 %	14,3 %	11,6%	12,1 %	12,2%	12,3 %	14,3%
Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2012								
Moins de 30 ans	23,7 %	18,3 %	24,1 %	21,1 %	20,2 %	20,2 %	20,8 %	21,9%
De 30 à 39 ans	16,9 %	13,0 %	16,2 %	12,7%	14,7 %	14,9%	14,3 %	15,8%
De 40 à 49 ans	16,6 %	13,2%	16,5 %	13,1 %	14,8 %	13,9 %	14,2%	16,3 %
De 50 à 59 ans	13,6 %	10,2%	14,2 %	10,5%	11,5%	10,6%	11,3%	13,4%
De 60 à 74 ans	9,0 %	7,8 %	9,1 %	7,1 %	6,9 %	8,3 %	7,9 %	10,1%
75 ans ou plus	9,6 %	6,5 %	11,8%	8,6 %	7,7 %	6,5 %	8,2 %	10,2%
Nombre total d'allocataires de prestations sociales au 31.12.2015 pour 100 ménages	53 793 (37,8 %)	68 008 (37,7%)	36 999 (34,9%)	113 520 (41,9%)	53 306 (36,2%)	114 678 (39,9%)	440 304 (38,8%)	ND
Nombre total de personnes couvertes par les prestations sociales au 31.12.2015 pour 100 personnes	134 648 (43,2 %)	203 107 (46,9%)	91 385 (40,1%)	283 157 (47,2%)	146 068 (44,0%)	322 571 (48,5%)	1 180 936 (45,9%)	ND
Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2015	12845	11 877	7 131	19 048	10 110	21 255	82 266	2 325 700
dont RSA socle seul majoré	1 070	996	611	1 443	776	1 899	6795	182200
dont RSA socle seul non majoré	6 903	6188	3 341	9306	5 165	10634	41 537	1 261 600
dont RSA Activité	3176	3311	2 192	5 5 3 9	2743	5 924	22 885	591 000
Nombre d'allocataires du RSA socle seul (majoré ou non) au 31.12.2015 pour 100 ménages	7 973 (5,6 %)	7 184 (4,0%)	3 952 (3,7%)	10 749 (4,0%)	5 941 (4,0%)	12 533 (4,4%)	48 332 (4,3%)	1 443 800 (5,2%)
Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2015 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans	1 070 (11,7 %)	996 (8,1 %)	611 (10,0 %)	1 443 (8,1%)	776 (8,9%)	1 899 (9,4%)	6 795 (9,1%)	182 200 (8,8%)
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent jusqu'à 50% des revenus au 31.12.2015 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	29 444 (66,8 %)	46 431 (77,6%)	20 853 (70,3%)	65 950 (73,5%)	32 955 (74,0%)	72 397 (74,8%)	268 030 (73,5%)	5 563 498 (31.12.2014) (67,4%)



Sources: Caf, MSA au 31.12.2015, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2015, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2015, Dreal Centre-Val de Loire (S0eS, RPLS au 1er janvier 2015), Insee (RP 2013), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

## Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

#### DONNÉES GÉNÉRALES

		•	•	•	•	•		•	
	Données	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
	Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31.12.2015 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	8 852 (20,1 %)	7 631 (12,8%)	4 959 (16,7%)	13 765 (15,3%)	6 586 (14,8%)	13 972 (14,4%)	55 765 (15,3%)	1621142 (31.12.2014) (19,6%)
	Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2015 pour 1000 personnes de 18 à 59 ans	2 637 16,9‰	2784 12,3‰	1 799 16,3‰	3 477 10,9‰	2 358 14,4‰	4 260 12,2‰	17 315 13,1‰	435 800 (31.12.2014) 12,7‰
	Nombre d'allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA)* au 31.12.2015	44	72	26	107	27	165	441	51 200 (31.12.2014)
	Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2014 pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans	389 2,9‰	289 1,5‰	326 3,4‰	396 1,5‰	242 1,7‰	648 2,2‰	2 290 2,0‰	78 800 2,7‰
	Nombre d'allocataires de l'allocation veuvage au 31.12.2015	26	31	19	21	43	14	154	7400***
_	Nombre de logements sociaux au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 pour 100 résidences principales	21 484 (15,1 %)	31 322 (17,4%)	17 981 (17,0%)	48 226 (17,8%)	20 885 (14,2%)	49 590 (17,3%)	189 488 (16,7%)	4 616 400 (16,6%)
	Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2015 pour 1000 ménages	13 815 97,1‰	15 782 87,5‰	10 620 100,2‰	30 604 112,8‰	13 124 89,1‰	30 129 104,9‰	114 074 100,6‰	2802506 (31.12.2014) 100,8‰
	Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2015 pour 1000 ménages	9 697 68,1‰	7 651 42,4‰	6 278 59,2‰	26 187 96,5‰	8 364 56,8‰	18 453 64,3‰	76 630 67,6‰	2328 020 (31.12.2014) 83,7‰
	Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2015 pour 1000 ménages	5 794 40,7‰	6 870 38,1‰	3 739 35,3‰	7 398 27,3‰	5 065 34,4‰	10 807 37,6‰	39 673 35,0‰	1193639 (31.12.2014) 42,9‰
-	Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2015 pour 1000 ménages	29 306 205,9‰	30 303 168,0‰	20 637 194,7‰	64 189 236,6‰	26 553 180,2‰	59 389 206,8‰	230 377 203,1‰	6 324 165 (31.12.2014) 227,4‰
-	Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2015 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	3 040 (7,6 %)	3 781 (6,0%)	2 114 (7,6%)	5 712 (7,0%)	2 938 (6,7%)	6 897 (7,3%)	24 482 (7,0%)	657 695 (31.12.2014) (7,3%)
	Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) au 31.12.2015 pour 1000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	9 836 246,3‰	15 261 241,3‰	6 375 228,6‰	19 543 240,4‰	10 508 240,3‰	24 369 256,5‰	85 892 244,7‰	2 225 835 (31.12.2014) 246,4‰

Sources: Caf, MSA au 31.12.2015, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2015, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2015, Dreal Centre-Val de Loire (\$0e\$, RPLS au  $1^{e}$  janvier 2015), Insee (RP 2013), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux – Cnis)

\*Sources: Pôle emploi, fichier national des Assedic, données semi-définitives (Drees) pour la France hexagonale

<sup>\*\*\*</sup> Sources: Cnav, MSA, estimations Drees

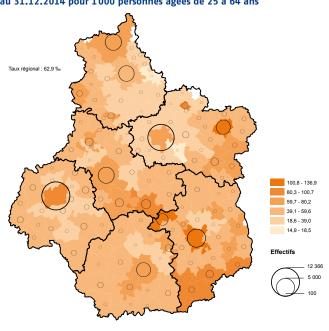


<sup>\*\*</sup> Sources: Cnamts, CDC, estimations Drees

#### CARTOGRAPHIE

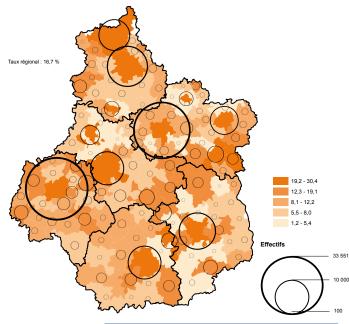


## 23 Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2014 pour 1000 personnes âgées de 25 à 64 ans



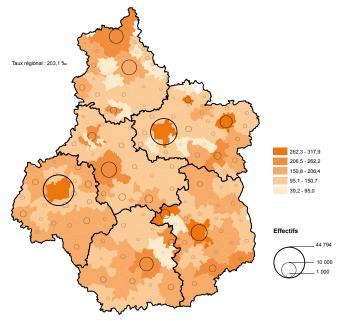
Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2013) - IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

# 24 Nombre de logements sociaux au 1er janvier 2015 pour 100 résidences principales



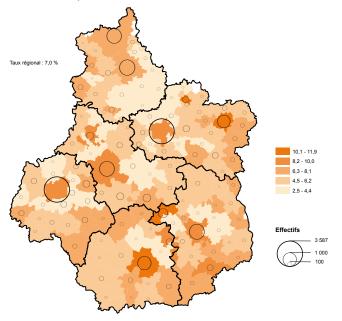
Sources: SOeS, RPLS 2015, Insee (RP 2013) - IGN Geofla -Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

# 25 Nombre de bénéficiaires d'allocations logement (ALS, ALF, APL) au 31.12.2015 pour 1000 ménages



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2013) - IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

#### 26 Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2015 pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2013) - IGN Geofla Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

# 7 Adultes et familles en difficulté

es demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement qui ne correspondaient plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses : accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme « 115 », numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abris, etc.). Dans le but de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, ainsi que de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) ont été créés. Ils ont pour vocation la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées.

Au 1er janvier 2015, les **établissements d'accueil pour adultes** et familles en difficulté sociale en région Centre-Val de Loire offrent plus de 3900 places d'hébergement social (Cada (1), CHRS (2), CPH et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) et plus de 5800 places en logement accompagné(3) (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et foyers de travailleurs migrants).

En matière d'hébergement, au début de l'année 2015, la Région dispose de 2358 places (locaux d'urgence, appartements d'urgence, baux glissants, etc.) dont 1259 d'urgence (53,4%), 1039 d'insertion (44,1%) et 60 de stabilisation (4 (2,5%).

En Centre-Val de Loire, le taux d'équipement est de 1,9 place d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans contre 2,1‰ au niveau national. À l'échelle des départements de la Région, il varie de 1,0 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,8 ‰ dans le Loiret.

La **Région** compte fin 2015, près de **68000 bénéficiaires** de la CMU<sup>(5)</sup> de base, soit 3,7% de la population (3,1% en France hexagonale). La CMUC concerne quant à elle près de **171000 résidents de la Région**, soit un **taux** de couverture de **6,5%** (7,1% au niveau national).

Fin 2015, l'aide médicale d'État<sup>(6)</sup> est délivrée à 5155 habitants de la Région

- (1) Les Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.
- (2) Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types : en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison,...), d'autres sont des établissements de droit commun dit «tout public» (jeunes errants, grands exclus,...) (Étude ORS/Creai, « Les usagers des CHRS : profils et parcours vers le logement », mars 2013, 76 p).
- (3) Le terme «logement accompagné» recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficultés
- (4) L'hébergement de stabilisation est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.
- (5) La couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) est attribuée à toute personne résidant en France de manière régulière et stable. Elle est délivrée sous conditions de ressources et le montant varie selon la composition du ménage. Elle prend en charge la dispense d'avance de frais de consultations, d'avance de frais de médicaments sur prescription, d'avance de frais pour les analyses médicales. Elle prend également en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier journalier et le dépassement de tarif des professionnels de santé.
- (6) L'Aide médicale de l'État (AME) vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'Action sociale. La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime

L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la CMU complémentaire.

Les soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100 % pour les bénéficiaires de l'AME, de même que le forfait hospitalier.

#### DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 01.01.2015 par catégorie d'établissement - Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
Hébergement social								
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) nombre de lits, places	132	151	68	234	164	322	1071	39 080
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)								
nombre de lits, places	221	210	85	239	230	473	1 458	24 169
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale nombre de lits, places	56	76	51	333	170	601	1287	30 207
Centres provisoires d'hébergement (CPH) nombre de lits, places	0	0	0	50	0	40	90	1 476
Logement accompagné	·							
Résidences sociales nombre de lits, places	332	579	178	611	521	894	3115	106319
Maisons relais, Pensions de famille nombre de lits, places	80	89	65	151	84	163	632	12749
Foyers de jeunes travailleurs <sup>(1)</sup> nombre de lits, places	0	88	80	502	0	258	928	22 561
Foyers de travailleurs migrants <sup>(1)</sup> nombre de lits, places	164	51	0	321	0	591	1 127	46 487
Nombre de places d'hébergement	188	227	119	567	334	923	2358	69 929
Dont urgences	66	86	51	309	162	585	1 2 5 9	30 647
Dont stabilisation	0	0	0	24	20	16	60	7 655
Dont insertion	122	141	68	234	152	322	1 039	31 627
Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	1,3‰	1,0‰	1,1‰	1,9‰	2,1‰	2,8‰	1,9‰	2,1‰

Données	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base au 31.12.2015 (pour 100 habitants)	8 473 (2,7 %)	12 548 (2,8%)	5 289 (2,2%)	15 354 (2,5%)	9 272 (2,7%)	16 933 (2,5%)	67 869 (2,6%)	2 044 178 (3,1%)
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) au 31.12.2015 (pour 100 habitants)	23 688 (7,4 %)	26 870 (6,0%)	14 553 (6,2%)	35 478 (5,8%)	20 947 (6,1%)	49 438 (7,2%)	170 974 (6,5%)	4 620 582 (7,1%)
Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME)*au 31.12.2015	451	760	199	1392	514	1839	5 155	ND

Sources: Panorama statistique 2015 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Finess, Drees, DRDJSCS, DGCS, ELP 2014, Insee RP, exploitation complémentaire), Fonds CMU (31.12.2014),\*CPAM



<sup>(1)</sup> Non transformés en résidences sociales

# Protection de l'enfance

ébut 2015, le Centre-Val de Loire compte près de **3000 places d'accueil** (1) pour enfants et adolescents en difficulté sociale, soit un taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance de 4,8 places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans (contre 4,1‰ au niveau national).

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille.

La moitié des mesures d'aide sociale à l'enfance des jeunes au niveau national fin 2014 a concerné des mesures de placements (50,2%) (enfants confiés à l'Ase et placements directs). En région, le taux varie de 26,8 % dans le Loiret à 57,1% dans l'Indre-et-Loire.

Les actions éducatives regroupent:

- Les actions éducatives à domicile (AED), qui sont les décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés et à leurs familles,
- Les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

Au niveau national, fin 2014, 9,7% des placements sont des placements directs. Le taux de placements oscille entre 4,7% dans l'Indre-et-Loire et 13,5% dans le Loir-et-Cher.

Au total, les **mesures d'aide sociale à l'enfance** (mesures de placements et actions éducatives) concernent en France, fin 2014, **1,9% des enfants de moins de 20 ans**. En région cela correspond à 1,4 % des jeunes de l'Indre-et-Loire et 2,8 % des moins de 20 ans du Loiret

(1) Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au Conseil départemental. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une Mecs peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du code civil) ou de la prévention de la délinquance (ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre, qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

#### Protection de l'enfance

#### DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 01.01.2015 par catégorie d'établissement - Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'aide sociale à l'enfance								
Établissements d'accueil mère-enfant nombre de places	75	14	9	28	30	30	186	4921
Pouponnières à caractère social nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	765
Foyers de l'enfance nombre de places	93	104	36	137	0	60	430	10 446
Maisons d'enfants à caractère social (Mecs) nombre de places	0	628	147	569	265	456	2 0 6 5	43 538
Structures intermédiaires de placement social nombre de places	0	0	0	8	0	0	8	239
Lieux de vie et d'accueil nombre de places	37	22	0	8	0	5	72	2378
Village d'enfants nombre de places	0	50	0	100	0	57	207	1 282
Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	3,0‰	7,3‰	4,1‰	5,9‰	3,8‰	3,6‰	4,8‰	4,1‰

Données	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
Mesures d'Ase (mesures de placements et actions éducatives) en % des 0-20 ans* au 31.12.2014	2,3 %	1,9%	2,1%	1,4%	2,4%	2,8%	ND	1,9%
Part des mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) dans le total des mesures d'Ase (en%)* au 31.12.2014	55,7 %	55,8%	49,7%	57,1 %	41,9%	26,8 %	ND	50,2%
Part des actions éducatives à domicile, dans l'ensemble des actions éducatives (en%)* au 31.12.2014	52,8%	25,2 %	28,5 %	34,1 %	34,1 %	63,4%	ND	31,2 %
Part des mesures administratives dans les mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) (en%)* au 31.12.2014	33,1 %	26,5 %	16,1%	19,0%	18,5 %	6,2 %	ND	21,3 %
Part des placements directs dans les mesures de placement (en%)* au 31.12.2014	5,8%	5,9%	7,5 %	4,7 %	13,5 %	8,3 %	ND	9,7 %

Sources: Panorama statistique 2015 Jeunesse, sports, cohésion sociale (DRDJSCS, Finess, Drees, Insee, estimation de population), Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

<sup>\*</sup>Sources: Drees, Enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31/12/2014; Insee, estimation de population au 01/01/2015



# Annexes Formules de calcul

Index des sigles

#### Démographie

- Densité de population en 2013 : (Nombre d'habitants au RP 2013 / Superficie en km²)
- Taux d'accroissement annuel de la population entre 2008 et 2013 : ((Nombre d'habitants au RP 2013 / Nombre d'habitants au RP 2008)^(1/5)-1)\*100
- Part des moins de 20 ans en 2013: (Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2013 / Population totale au RP 2013)\*100
- Part des moins de 60 ans en 2013: (Nombre de personnes de moins de 60 ans au RP 2013 / Population totale au RP 2013)\*100
- Part des 20-64 ans en 2013 : (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2013 / Population totale au RP 2013)\*100
- Part des 65 ans ou plus en 2013 : (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2013 / Population totale au RP 2013)\*100
- Part des 75 ans ou plus en 2013: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2013 / Population totale au RP 2013)\*100
- Indice de vieillissement en 2013 : (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2013 / Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2013)\*100
- Part des ménages selon le type de ménages en 2013 : (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2013 / Nombre de ménages au RP 2013)\*100
- Part des 25-59 ans en 2013: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2013 / Population totale au RP 2013)\*100
- Part des 25-59 ans vivant seuls en 2013 : (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2013 / Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2013)\*100
- Part de familles monoparentales en 2013 : (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2013 / Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2013)\*100
- Part d'enfants de familles sans actif occupé en 2013: (Nombre d'enfants de familles sans actif occupé au RP 2013 / Nombre de d'enfants de moins de 25 ans au RP 2013)\*100

#### Emploi, chômage et revenu

- Part de la population active de 15 à 64 ans en 2013: (Nombre d'actifs de 15 à 64 ans (occupés et chômeurs) au RP 2013 / Population de 15 à 64 ans au RP 2013)\*100
- -Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2013: Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2013 / Nombre d'actifs et d'inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2013) par groupes d'âge décennaux et par sexe \* 100
- Part d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire en 2013: (Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant en emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2013 / Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié au RP 2013)\*100
- Part des emplois salariés fin 2013: (Nombre d'emplois salariés au 31.12.2013 / Nombre total d'emplois au 31.12.2013)\*100
- Part des emplois salariés selon le secteur d'activité fin 2013 : (Nombre d'emplois salariés selon le secteur d'activité au 31.12.2013 / Nombre total d'emplois salariés au 31.12.2013)\*100

- Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2013 : (Nombre d'agriculteurs-exploitants ayant un emploi au RP 2013 / Population active ayant un emploi au RP 2013)\*100
- Part de cadres dans la population active en 2013: (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2013 / Population active ayant un emploi au RP 2013)\*100
- Part d'ouvriers dans la population active en 2013 : (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2013 / Population active ayant un emploi au RP 2013)\*100
- Part d'employés dans la population active en 2013 : (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2013 / Population active ayant un emploi au RP 2013)\*100
- Part des foyers fiscaux imposés en 2013: (Nombre de foyers fiscaux imposés en 2013 / Nombre total de foyers fiscaux en 2013)\*100
- -Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2015 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100
- -Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2015 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 smic / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100
- Densité de dossiers de surendettement en 2015 : (Nombre de dossiers de surendettement en 2015 / Population de 15 ans et plus)\*100
- Taux de chômage localisé au 4º trimestre 2015: (Nombre moyen de chômeurs au 4º trimestre 2015 / Population active)\*100
- Part de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2015): (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015)\*100
- Part de femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2015): (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015)\*100
- Part de femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2015): (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2015)\*100
- Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2015): (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015)\*100
- Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2015): (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2015)\*100
- Part de séniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2015): (Nombre de séniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015)\*100
- Part de séniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2015): (Nombre de séniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2015)\*100

#### Enseignement, scolarité

- Taux de collégiens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2015-2016): (Nombre d'élèves boursiers en collège / Nombre total d'élèves en collège)\*100
- Taux de lycéens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2015-2016): (Nombre d'élèves boursiers en lycée / Nombre total d'élèves en lycée)\*100
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2015-2016): (Nombre de collégiens de familles défavorisées / Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2015-2016): (Nombre de lycéens de familles défavorisées / Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2015-2016): (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées / Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2015-2016): (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées / Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100
- Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2015): Somme des taux d'accès par âge: ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N / population d'âge 12 ans à la rentrée N-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session N / population d'âge 13 ans à la rentrée N-1) + ....+ (lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N / population d'âge 17 ans à la rentrée N-1))\*100
- -Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2015) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2015) (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul: ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n / population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n / population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n / population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + .... (bacheliers d'âge 23 ans à la session n / population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) \* 100:

- Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2014-2015): (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n / Nombre total de bacheliers de la session n)\*100
- Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2013-2014): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100
- Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2013-2014): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100
- Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2013-2014): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100

- Part de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2013: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2013 / Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2013)\*100
- Part de jeunes de 20 à 29 ans non diplômés en 2013: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2013 / Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2013)\*100
- Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2013: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un BEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2013 / Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2013)\*100
- Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée, titulaire d'un bac+2 en 2013 (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'un bac+2 au RP 2013 / Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2013)\*100
- Part de jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2012: (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants ni élèves ou stagiaires au RP 2012 / Nombre de jeunes de 18 à 24 ans au RP 2012)\*100

#### Personnes en situation de handicap

#### Adultes en situation de handicap

- -Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015 (Nombre de places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000
- Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015 (Nombre de places d'accueil médicalisé pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000
- Taux d'équipement en places dans les foyers de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015 (Nombre de places en foyer de vie pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000
- -Taux d'équipement en places dans les établissements de service d'aide par le travail (Esat) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015 (Nombre de places en Esat pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000
- -Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2015: (Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2015 / Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2013)\*100
- -Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2014: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2014 / Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)\*1000
- Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2014 : (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2014 / Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)\*1000
- -Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2014: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12. 2014 / Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)\*1000

- Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2014: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2014 / Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)\*1000
- Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2014: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2014 / Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)\*1000
- -Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2014: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2014 / Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)\*1000

#### Enfance et jeunesse en situation de handicap

- Taux d'équipement global en établissements pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2015 (Nombre de places en établissements / Nombre de jeunes de moins de 20 ans)\*1000
- -Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2015: (Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2015 / Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2013)\*1000

#### Scolarité des enfants en situation de handicap

- Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1er degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1er degré (public + privé) / Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1er degré (public + privé))\*100
- Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016): ((Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé) / Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé))\*100
- Répartition des élèves en situation de handicap en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016): ((a): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé) / Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)\*100; (b): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en enseignement spécial dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé) / Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)\*100))
- Répartition des élèves en situation de handicap en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016): ((a): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé) / Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)\*100; (b): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en enseignement spécial dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé) / Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)\*100))
- -Nature (en%) des troubles ou atteintes des élèves en situation de handicap scolarisés dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (public et privé) (année scolaire 2015-2016): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés avec le trouble x / Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés)\*100

#### Personnes âgées

- Part des 75 ans et plus vivant seuls à domicile en 2013 : (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2013 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2013)\*100
- Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, logement-foyer ou résidence sociale en 2013: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer-logement ou résidence sociale au RP 2013 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2013)\*100
- Indice de grand vieillissement en 2013: (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2013 / Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2013)\*100
- Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2013: (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2013 / Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2013)\*100
- Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2015 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD): (Nombre de places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées non Ehpad / Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)\*1000
- Taux d'équipement en places dans les Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2015 : (Nombre de places en Ehpad / Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)\*1000
- Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2014: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa au 31.12.2014 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2015)\*1000
- Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2014: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31.12.2014 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2015)\*1000
- -Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) en établissement pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2014: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa en établissement au 31.12.2014/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2015)\*1000
- Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2015 : (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2015 / Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2013)\*1000
- -Taux de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2015: ((Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile au 31.12.2015 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2013)\*1000

#### Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

- Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2012 (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2012)
- Taux de pauvreté monétaire à 60% par âge en 2012: (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2012)
- Taux d'allocataires de prestations sociales au 31 décembre 2015: (Nombre d'allocataires de prestations sociales au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)\*100

- Part de la population couverte par les prestations sociales au 31 décembre 2015: (Nombre de personnes couvertes par les prestations sociales au 31.12.2015 / Nombre d'habitants au RP 2013)\*100
- -Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) pour 1 000 personnes âgées de 25 à 64 ans au 31 décembre 2015: (Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2015 / Nombre de personnes âgées de 25 à 64 ans au RP 2013)\*100
- Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) « socle seul » pour 100 ménages au 31 décembre 2015 : (Nombre d'allocataires du RSA « socle seul » au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)\*100
- Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) «socle seul majoré» pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2015: (Nombre d'allocataires du RSA «socle seul majoré» au 31.12.2015 / Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2013)\*100
- -Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus au 31 décembre 2015 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100
- Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31 décembre 2015 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100
- Taux d'allocataires de l'ASS pour 1000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2015: (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2015 / Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2013)\*100
- Taux d'allocataires de l'ASI pour 1000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2014 : (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2014 / Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2013)\*1000
- Densité de logements sociaux (Enquête RPLS au 01.01.2015): (Nombre de logements sociaux au 01.01.2015 / Nombre de résidences principales au RP 2013)\*100
- Taux d'allocataires de l'APL pour 1000 ménages au 31 décembre 2015 : (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)\*1000
- Taux d'allocataires de l'ALS pour 1000 ménages au 31 décembre 2015 : (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)\*1000
- Taux d'allocataires de l'ALF pour 1000 ménages au 31 décembre 2015 : (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)\*1000
- Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1000 ménages au 31 décembre 2015 : (Nombre d'allocataires d'allocations logement au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)\*1000
- Taux d'allocataires de l'ASF pour 1000 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2015 : (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2015 / Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2013)\*1000

#### Adultes et familles en difficulté

- Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015 (Nombre de lits ou places d'hébergement / Nombre de personnes de 20 à 59 ans)\*1000
- -Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base (CMU) pour 100 personnes au 31.12.2015 (Nombre de bénéficiaires de la CMU au 31.12.2015 / Population totale (estimations Fonds CMU))\*100
- -Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) pour 100 personnes au 31.12.2015 (Nombre de bénéficiaires de la CMUC au 31.12.2015 / Population totale (estimations Fonds CMU))\*100

#### Protection de l'enfance

- Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2015 (Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance / Nombre de jeunes de moins 20 ans, estimations Insee)\*1000
- -Taux de bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement) pour 100 jeunes de 0 à 20 ans au 31 décembre 2014: (Nombre de mesures éducatives AED, AEMO, mesures de placement au 31.12.2014 / Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2015)\*100
- -Taux de mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2014: (Nombre de mesures de placement au 31.12.2014/Nombre de mesures de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2014)\*100
- -Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2014: (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2014 / Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2014)\*100
- -Taux de mesures administratives parmi l'ensemble des mesures de placement de l'aide sociale à l'enfance (enfants confiés à l'Ase et placements directs) au 31 décembre 2014: (Nombre de mesures administratives au 31.12.2014 / Nombre de mesures de placement au 31.12.2014)\*100
- Parts des placements directs dans les mesures de placement au 31 décembre 2014: (Nombre de mesures de placement direct au 31.12.2014/Nombre de mesures de placement au 31.12.2014)\*100

#### **Autres indicateurs**

-Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour 1000 familles ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2015: (Nombre d'allocataires de la Paje au 31.12.2015 / Nombre de familles ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2013)\*1000

#### INDEX DES SIGLES

Α	ААН	Allocation adulte handicapé
	ACTP	Allocation compensatrice tierce personne
	ADA	Allocation demandeur d'asile
	AED	Action éducative à domicile
	AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
	AEM0	Action éducative en milieu ouvert
	ALF	Allocation de logement à caractère familial
	ALS	Allocation de logement à caractère social
	AME	Aide médicale d'État
	APA	Aide personnalisée à l'autonomie
	API	Allocation parent isolé
	APL	Aide personnalisée au logement
	ARS	Agence régionale de santé
	ASE	Aide sociale à l'enfance
	ASI	Allocation supplémentaire d'invalidité
	ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
	ASS	Allocation spécifique de solidarité
	ASV	Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
	ATA	Allocation temporaire d'attente
В	BIT	Bureau international du travail
C	CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
	CAF	Caisse d'allocations familiales
	CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
	CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
	CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
	CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
	CMU	Couverture maladie universelle

#### **INDEX DES SIGLES**

CMU-C Couverture maladie universelle complémentaire CPAM Caisse primaire d'assurance maladie CPGE Classe préparatoire aux grandes écoles CPH Centre provisoire d'hébergement **DARES** Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques DEFM Demandeur d'emploi en fin de mois DGI Direction générale des impôts DIRPJJ Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse **DIRECCTE** Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi DNB Diplôme national du brevet DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement **DREES** Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques DRDJSCS Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale **EHPAD** Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes **EPLS** Enquête sur le parc locatif social **ESAT** Entreprise et service d'aide par le travail FAM Foyer d'accueil médicalisé FINESS Fichier national des établissements sanitaires et sociaux FJT Foyer de jeunes travailleurs **FTM** Foyer de travailleurs migrants **IEM** Institut d'éducation motrice IME Institut médico-éducatif INSEE Institut national de la statistique et des études économiques **ITEP** Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique MAS Maison d'accueil spécialisée MDPH Maison départementale des personnes handicapées

#### INDEX DES SIGLES

	MECS	Maison d'enfants à caractère social
	MSA	Mutualité sociale agricole
0	OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
	ORS	Observatoire régional de la santé
	OSC	Observation sociale du Centre
P	PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
	PCH	Prestation de compensation du handicap
R	RMI	Revenu minimum d'insertion
	RP	Recensement de la population
	RSA	Revenu de solidarité active
	RSI	Régime social des indépendants
S	SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
	SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
	STATISS	Statistiques et indicateurs de la santé et du social
	STS	Section de technicien supérieur
U	USLD	Unité de soins de longue durée



# Carte des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 1841 communes de la Région forment les 130 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. La Région compte parmi ces derniers 8 communautés d'agglomération. 4 EPCI, dont le siège social se situe hors de la Région, n'ont pas été intégrés dans les différentes analyses cartographiques. Certaines cartographies ont été réalisées sur le découpage EPCI en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.



Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

(OSCARD)



